

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 746

27 juillet 2005

### SOMMAIRE

Barguzin Participation S.A., Luxembourg . . . . .	35781	MATSC S.C., Luxembourg . . . . .	35770
Beauvoir International S.A., Luxembourg . . . . .	35782	MATSC S.C., Luxembourg . . . . .	35776
Boulangerie-Pâtisserie Paul Guirsch, S.à r.l., Bascharage . . . . .	35782	MATSC S.C., Luxembourg . . . . .	35783
Castillon International S.A., Luxembourg . . . . .	35808	Manico (Holdings) S.A., Luxembourg . . . . .	35791
Clay Tiles Participations, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	35791	NBK Holding (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .	35791
Cobasol, S.à r.l., Bascharage . . . . .	35775	Nestor 2000 Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	35769
Compagnie de Distribution Africaine (CDA) S.A., Luxembourg . . . . .	35807	Noemi International S.A.H., Luxembourg . . . . .	35763
Execo, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	35789	Nordea 1, Sicav, Findel . . . . .	35805
Frankfurter Volksbank International S.A., Luxembourg . . . . .	35789	R.L.T. S.A., Luxembourg . . . . .	35761
Global Telephone S.A., Luxembourg . . . . .	35808	Salux S.A.H., Luxembourg . . . . .	35806
Immobilière Prestige, S.à r.l. . . . .	35762	Sarasin Investmentfonds, Sicav, Luxembourg . . . . .	35807
INTERCONSULT, Luxembourg International Consulting S.A., Luxembourg . . . . .	35790	SES Global S.A., Betzdorf . . . . .	35790
Koplast A.G., Luxembourg . . . . .	35808	Sefipar S.A.H., Luxembourg . . . . .	35806
Locapress S.A., Luxembourg . . . . .	35790	Telespazio Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	35783
Lory S.A.H., Luxembourg . . . . .	35806	The Baring Mexico Private Equity Investment Company, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	35792
MATSC S.C., Luxembourg . . . . .	35764	Veracruz Holding S.A., Luxembourg . . . . .	35769
		Vitol Holding II S.A., Luxembourg . . . . .	35781
		Voyages Flammang, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . . . .	35762
		Voyages Flammang, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . . . .	35763

#### R.L.T. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 45.713.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 1<sup>er</sup> avril 2005*

1. La démission de l'administrateur Mr. Yves de Crayencour avec effet immédiat est acceptée.
2. M. Pierre Goffinet, demeurant 1, rue de la Fontaine, L-4963 Clémency est nommé administrateur jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui aura lieu en 2010.

Pour extrait conforme  
D. Fontaine  
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2005, réf. LSO-BD01572. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029513.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2005.

**IMMOBILIERE PRESTIGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

 R. C. Luxembourg B 88.343.
 

---

*Résolution de l'associé unique*

La soussignée GLOBETEL EUROPE LTD, associé unique de la société IMMOBILIERE PRESTIGE, S.à r.l. décide par la présente de nommer la société TRIPLE A CONSULTING S.A. Réviseur chargé de la révision des comptes annuels au 31 décembre 2003, et 31 décembre 2004 de la société IMMOBILIERE PRESTIGE, S.à r.l. et autorise expressément la société TRIPLE A CONSULTING à faire tout ce qui est nécessaire pour l'enregistrement.

Fait à Luxembourg le, 25 mars 2004.

GLOBETEL EUROPE LTD

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2005, réf. LSO-BC04506. – Reçu 14 euros.

Le Receveur

 (024335.3/850/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2005.
 

---

**VOYAGES FLAMMANG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 58, rue de l'Alzette.

 R. C. Luxembourg B 19.083.
 

---

L'an deux mille cinq, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

1. La SOCIETE DE GESTION ET D'ADMINISTRATION SOGA, société anonyme, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 19.081, ayant son siège social à L-4010 Esch-sur-Alzette, 58, rue de l'Alzette,

ici représentée par Monsieur Fernand Simon, administrateur de sociétés, demeurant à L-8028 Strassen, 10, rue Mathias Goergen et Monsieur Alphonse Ley, gérant de sociétés, demeurant à L-1323 Luxembourg, 16, rue des Champs, agissant en leur qualité d'administrateurs de ladite société.

2. Monsieur Alphonse Ley, prénommé, agissant en nom personnel.

3. Monsieur Gilbert Lentz, employé privé, demeurant à L-9373 Gilsdorf, 10, rue Broderbour, ici représenté par Monsieur Fernand Simon en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 22 mars 2005, laquelle restera annexée aux présentes.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la Société VOYAGES FLAMMANG, S.à r.l., ayant son siège social à L-4010 Esch-sur-Alzette, 58, rue de l'Alzette, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 19.083, ont requis le notaire soussigné d'acter leurs résolutions comme suit:

*Première résolution*

L'assemblée décide la fusion de la société VOYAGES FLAMMANG, S.à r.l. (ci-après la «Société absorbante») avec la société à responsabilité limitée PANORAMA, S.à r.l. - Agence de Voyages et de Tourisme, ayant son siège social à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains, inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 9.189 (ci-après «Société absorbée»), par l'apport par celle-ci de l'universalité de son patrimoine, rien excepté ni réservé, à la société absorbante, celle-ci reprenant tout l'actif et tout le passif de la Société absorbée.

Cet apport se fait sur base de la situation arrêtée à la date du 31 décembre 2004, toutes les opérations faites depuis cette date par la Société absorbée étant censées faites au profit et aux risques de la Société absorbante.

*Deuxième résolution*

En rémunération de cet apport, l'assemblée décide d'augmenter le capital de la Société absorbante à concurrence de vingt-quatre mille huit cents euros (EUR 24.800,-) pour le porter de son montant actuel de cent soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 162.500,-) à cent quatre-vingt-sept mille trois cents euros (EUR 187.300,-) par l'émission de 992 (neuf cent quatre-vingt-douze) parts sociales nouvelles de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune attribuées directement à l'associée unique de la Société absorbée.

La différence entre la valeur nette du patrimoine de la Société absorbée d'une valeur totale de deux cent dix mille euros (EUR 210.000,-) et l'augmentation de capital de vingt-quatre mille huit cents euros (EUR 24.800,-), soit la somme de cent quatre-vingt-cinq mille deux cents euros (EUR 185.200,-), est affectée à une réserve pour prime d'émission.

Intervention:

Intervient ensuite Monsieur Fernand Simon, administrateur de sociétés, demeurant à Strassen, à ce mandaté par l'Assemblée Générale de la Société absorbée documentée par acte du notaire soussigné en date de ce jour.

Lequel intervenant, après avoir pris connaissance des résolutions qui précèdent, et constatant que la condition suspensive est réalisée, déclare apporter par voie de fusion l'entièreté de la situation active et passive de la Société absorbée à la Société absorbante.

La valeur nette de l'apport a été vérifiée par la BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A. dans un rapport daté du 15 mars 2005, qui restera annexé aux présentes.

En rémunération de cet apport les neuf cent quatre-vingt-douze (992) parts sociales nouvelles de la société absorbée sont attribuées directement à l'associée unique de la société absorbée.

## Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article 6 des statuts sera modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à cent quatre-vingt-sept mille trois cents euros (EUR 187.300,-) divisé en sept mille quatre cent quatre-vingt-douze (7.492) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Les parts sociales sont maintenant réparties comme suit:

SOGA S.A. ....	7.137 parts sociales
Monsieur Alphonse Ley .....	320 parts sociales
Monsieur Gilbert Lentz .....	35 parts sociales
Total .....	<u>7.492 parts sociales</u>

## Evaluation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente fusion, à la somme de EUR 2.300,-.

Toutes ses résolutions ont été prises à l'unanimité des voix.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Simon, A. Ley, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2005, vol. 24CS, fol. 2, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2005.

F. Baden.

(027832.3/200/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

**VOYAGES FLAMMANG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 58, rue de l'Alzette.

R. C. Luxembourg B 19.083.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden

Notaire

(027839.3/200/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

**NOEMI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 67.089.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 30 mars 2005*

## Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2004 comme suit:

*Conseil d'administration:*

MM. Michele Amari, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;  
Stefano Ciccarello, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;  
Claude Defendi, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

HRT REVISION, S.à r.l., 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2005, réf. LSO-BD00323. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027977.3/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

**MATSC, Société Civile.****Capital social: EUR 6.092.460,-.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg E 187.

*Constat de réduction du capital social*

Le soussigné, en sa qualité de gérant de la société MATSC (la «Société»), une société civile de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, a pris note et constate conformément à l'article 6 des statuts de la Société:

1. En dates du 1<sup>er</sup> décembre 2004, et du 15 décembre 2004 la Société a, conformément à l'article 6 des statuts de la Société, racheté:

- 1.900 parts sociales détenues par Monsieur Kerem Kemerli;
- 1.120 parts sociales détenues par Madame Denis Milan;

suite à la cessation de leurs fonctions au sein du groupe MATERIS, et en application du «Protocole d'accord et Promesse d'acquisition et de cession de parts» signé avec chacun des associés.

2. En conséquence, le capital social de la Société est diminué de 30.200,- euros pour être fixé à un montant de 6.062.260,- euros, représenté par 606.226 parts sociales d'une valeur nominale de 10,- euros.

3. Le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société se trouve en conséquence modifié afin de refléter ce qui précède et de lui donner la teneur suivante:

**Art. 6. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à la somme de EUR 6.062.260,- (six millions soixante deux mille deux cent soixante euros) divisé en 606.226 parts de 10,- euros chacune, attribuées aux associés en représentation de leurs apports respectifs, à savoir:

Alt Charles	2.500 Parts
Amathieu Lorris	4.000 Parts
Amelot Bertrand	1.900 Parts
Anderson Peter	5.500 Parts
Assis Genine	1.125 Parts
Averlant Jacques	600 Parts
Baillagou Pierre	2.500 Parts
Biraghi Marco	1.000 Parts
Bonneviale Brice	2.500 Parts
Bottomley Paul	2.500 Parts
Boussage Patrick	1.500 Parts
Broquin Marc	2.000 Parts
Bunt Nancy	2.000 Parts
Bussoli Louis	1.500 Parts
Caldwell Robin	3.000 Parts
Carlier Lisiane	750 Parts
Chartier Loic	1.000 Parts
Chateau Isabelle	1.000 Parts
Chen Sin-Fook	1.000 Parts
Crevecoeur Gérard	2.500 Parts
Darsy Laurence	1.500 Parts
Dattee-Vernat Bénédicte	2.500 Parts
Deffrasnes Philippe	3.000 Parts
Delaunay Christine	1.500 Parts
Desmidt Guy	1.500 Parts
Dodge Bryan	1.100 Parts
Douheret Blandine	750 Parts
Dupreez Peter	2.250 Parts
Durand Claude	2.500 Parts
Elorza Enrique	1.100 Parts
Esposito Philippe	3.000 Parts
Estienne Frédéric	1.500 Parts
Evangelista Paulo César	1.000 Parts
Falaschi Jean-Pierre	2.500 Parts
Fassier Armelle	500 Parts
Fevzi Elmas	1.500 Parts
Figueira Luis Carlos	2.500 Parts
Fitzgerald Mark	2.500 Parts
Foulon Daniel	2.200 Parts

Frenkian Michael	1.650 Parts
Fryda Hervé	1.500 Parts
Garonnat Mireille	750 Parts
Gimat Denis	1.125 Parts
Glander Margaret	1.500 Parts
Goossens Derek	4.000 Parts
Guillon Pierre-Antoine	1.500 Parts
Guinot Dominique	4.000 Parts
Haemers Arnaud	450 Parts
Hodenus Karl	2.000 Parts
Hogg David	2.500 Parts
Hu Chong	2.500 Parts
Hulin Xavier	1.650 Parts
Jary Jean-Marc	1.500 Parts
Jolly Remi	3.000 Parts
King Robert	650 Parts
Kwasny Echterhagen Rudiger	2.000 Parts
Labourt Ibarre Pierre	2.000 Parts
Laguillez Jean-Yves	5.500 Parts
Lalouette Vincent	1.500 Parts
Lastennet Edouard	2.000 Parts
Laugerette Thierry	2.000 Parts
Lempereur Eric	2.500 Parts
Lenfant Pascal	500 Parts
Levet Jean-Pierre	2.000 Parts
Löf Bengt	2.500 Parts
Mathieu Alain	5.000 Parts
Milbrath Peter	2.500 Parts
Mirra Frédéric	750 Parts
Molitor Patrick	2.500 Parts
Mosser Bernard	4.500 Parts
Mucha Wojciech	1.500 Parts
Newton Tony	2.500 Parts
Norelius Per	2.000 Parts
Oxley Colin	2.500 Parts
Parr Christopher	2.500 Parts
Porzgen Dirk	2.000 Parts
Prautzsch Volker	1.500 Parts
Rabiet Christophe	1.320 Parts
Raulin Marielle	3.000 Parts
Raveneau Philippe	4.500 Parts
Raynaud Lionel	1.500 Parts
Reid Graham	1.500 Parts
Richardson Martin A.	1.500 Parts
Roesky Reiner	2.500 Parts
Roma Marco	4.100 Parts
Roux Elise	2.000 Parts
Saucier François	2.500 Parts
Simon Thomas	1.125 Parts
Simonin Fabien	1.500 Parts
Taquet Pascal	750 Parts
Touzo Bruno	1.500 Parts
Trassard Jean-Christophe	2.000 Parts
de la Tribouille Valérie	1.200 Parts
Valdelievre Benoît	2.000 Parts
Valmary Eric	3.000 Parts
Wohrmeyer Christoph	3.000 Parts
Wolf Nicolas	2.000 Parts
Ziegler Guido	3.000 Parts
Broz Vaclav	650 Parts
Chassaing Philippe	2.500 Parts

Engel Louis	1.400 Parts
Eronat Volcan	2.000 Parts
Faynot Benoît	500 Parts
Garden Daniel	2.200 Parts
Gires Valerie	1.000 Parts
Lamotte Jacky	850 Parts
Landry Anne	1.000 Parts
Lebre Eric	1.500 Parts
Lopez de Azcona Diego	1.600 Parts
Pellerin Bruno	500 Parts
Plancon Marc	600 Parts
Ribeiro Nuno	1.000 Parts
Riou Arnaud	1.000 Parts
Seymore Norman	1.500 Parts
Tengattini Tullio	1.600 Parts
Terrade Jean-Marc	500 Parts
Tricotelle Jacky	1.200 Parts
Trzewiczynska Agata	1.000 Parts
Ado Valentin	1.000 Parts
Caraux Catherine	1.500 Parts
de la Gorce Marie Christine	1.500 Parts
Gordien Marie	750 Parts
Muller Laurence	1.500 Parts
N'Guyen Ngoc Tung	1.800 Parts
Robin Jean Paul	750 Parts
Saint Cricq Christophe	800 Parts
Soubranne Alain	1.300 Parts
Tassin Jean	800 Parts
Amestoy Jean Pierre	3.700 Parts
Asseraf Frédéric	2.700 Parts
Astengo José	3.000 Parts
Azevedo Ricardo	2.000 Parts
Barr Doug	3.788 Parts
Bergalli Walter	3.400 Parts
Boddaert Philippe	3.000 Parts
Bonnet François	1.900 Parts
Brey Carlos	1.900 Parts
Buchanan Carlton	4.000 Parts
Comiskey John	4.000 Parts
Cres Bruno	2.000 Parts
Cummins Kenny	4.000 Parts
de la Roche Aymon Guillaume	5.100 Parts
Desbordes Hervé	1.800 Parts
Devlin Liam	1.916 Parts
Dieudonné Sylvestre	1.800 Parts
Escobedo Dorothy	600 Parts
Ferreira Sergio M.	2.800 Parts
Fischer Glenn	1.900 Parts
Foré Philippe	2.350 Parts
Fouchault Jacques	3.300 Parts
Galloux Laurent	1.500 Parts
Gnagne Agnero Pierre	2.300 Parts
Gonzales Montse	1.500 Parts
Hahn Hubert	800 Parts
Hautsch Stéphane	600 Parts
Hoste Darren	2.200 Parts
Huisken Duane	1.000 Parts
Jeanneau Thierry	2.000 Parts
Jones Ted	1.000 Parts
Koo Richard	6.600 Parts
Latrille Julien	2.500 Parts

Le Nedic Jean François . . . . .	2.000 Parts
Lemahieu Eric . . . . .	900 Parts
Iotti Denis . . . . .	2.000 Parts
Martos Riera Antonio . . . . .	3.700 Parts
Maume Patrice . . . . .	2.000 Parts
Mayet Didier . . . . .	2.000 Parts
Medina Aberlado . . . . .	4.800 Parts
Meslet Gendron Ghislaine . . . . .	1.900 Parts
Moses John . . . . .	3.788 Parts
Muniz Daniel . . . . .	2.200 Parts
Nunn Andrew . . . . .	3.788 Parts
Owens Richard . . . . .	1.000 Parts
Pace Corey . . . . .	800 Parts
Pagnon Bruno . . . . .	1.800 Parts
Parra Medina Miguel . . . . .	4.400 Parts
Puigvert Manuel . . . . .	2.500 Parts
Richard Nathalie . . . . .	3.900 Parts
Rivière Sylvie . . . . .	1.900 Parts
Rossi Véronique . . . . .	600 Parts
Saez Viviana . . . . .	600 Parts
Sancho Ventura Juan José . . . . .	3.900 Parts
Shackle Steve . . . . .	2.200 Parts
Smigielski Jean Pierre . . . . .	2.500 Parts
Tarascon Jean Claude . . . . .	4.800 Parts
Théron Bernard . . . . .	3.200 Parts
Thomas François . . . . .	2.000 Parts
Torres Cabello José Ramon . . . . .	3.700 Parts
Tourbier Philippe . . . . .	1.900 Parts
Vicente Fernando . . . . .	600 Parts
Vieville Georges . . . . .	708 Parts
Whitfield Jim . . . . .	1.000 Parts
Alarcon Beltran . . . . .	1.673 Parts
Antonello Stefano . . . . .	1.400 Parts
Arcolini Franco . . . . .	836 Parts
Aubert Jean Paul . . . . .	2.090 Parts
Ben Arriba San Augustin Eric . . . . .	2.500 Parts
Bianchi Massimiliano . . . . .	1.150 Parts
Blandini Ignacio . . . . .	1.836 Parts
Bonassi Claude . . . . .	5.994 Parts
Bonnet Jacques . . . . .	1.928 Parts
Bouedec Pascal . . . . .	1.321 Parts
Boutonnet Sabine . . . . .	1.286 Parts
Brochard Gregory . . . . .	1.286 Parts
Calvet Philippe . . . . .	1.807 Parts
Caron Delphine . . . . .	2.317 Parts
Casajus Bernard . . . . .	1.345 Parts
Castaldi Paolo . . . . .	2.049 Parts
Catalani Guisepe . . . . .	836 Parts
Cavagna Gian Pietro . . . . .	500 Parts
Chapuis François . . . . .	1.150 Parts
Clausier Christian . . . . .	2.091 Parts
Compiègne Jean-Louis . . . . .	2.025 Parts
d'Harcourt Aline . . . . .	1.320 Parts
David Jean Pierre . . . . .	2.090 Parts
de Freitas Catherine . . . . .	1.464 Parts
de Lacam Hubert . . . . .	1.136 Parts
Delas André . . . . .	1.464 Parts
Della Maggiore Andrea . . . . .	1.263 Parts
Deri Luca . . . . .	3.886 Parts
Falcetti Stefano . . . . .	1.000 Parts
Fauvarque Ludovic . . . . .	1.760 Parts

Favali Manuela . . . . .	2.104 Parts
Fierro Curado . . . . .	1.045 Parts
Folgringer Patricia . . . . .	802 Parts
Fusetti Anna Maria . . . . .	1.900 Parts
Galardini Enrico . . . . .	1.263 Parts
Garcia Francesc. . . . .	1.742 Parts
Gasperetto G. Battista . . . . .	2.320 Parts
Genet Benoît . . . . .	1.464 Parts
Geri Roberto . . . . .	1.150 Parts
Ghilardi Francesco . . . . .	1.988 Parts
Gianni Roberto . . . . .	941 Parts
Girard Jean-Eric . . . . .	5.835 Parts
Gorla Valentino . . . . .	1.400 Parts
Grassini Gabriella . . . . .	1.263 Parts
Guerin Patrick . . . . .	2.298 Parts
Hubo Didier . . . . .	1.807 Parts
Innocenti Paolo . . . . .	836 Parts
L'Aminot Ronan . . . . .	2.151 Parts
Larozze Philippe . . . . .	1.464 Parts
Le Got Marie . . . . .	1.321 Parts
Malfatti Sylvia . . . . .	1.150 Parts
Manicardi Roberto . . . . .	1.988 Parts
Mantovani Laura . . . . .	1.150 Parts
Marabotti Paolo . . . . .	1.502 Parts
Masson Marcel . . . . .	7.000 Parts
Michieletto Serse . . . . .	2.585 Parts
Milan Denise . . . . .	280 Parts
Montoir Hervé . . . . .	2.288 Parts
Lorenzin Orlando . . . . .	1.450 Parts
Padovan Cristian . . . . .	1.076 Parts
Pennel Stéphane . . . . .	1.321 Parts
Pillon Bernard . . . . .	1.321 Parts
Poujol Philippe . . . . .	1.807 Parts
Quemener Alain . . . . .	1.286 Parts
Roussel Jo . . . . .	2.025 Parts
Rouze Alain . . . . .	2.025 Parts
Serdoz Mario . . . . .	1.884 Parts
Taconnet François . . . . .	1.150 Parts
Taddei Stefano . . . . .	1.879 Parts
Trinchello Massimo . . . . .	1.500 Parts
Triolo Bruno . . . . .	1.597 Parts
Zeni Sergio . . . . .	4.129 Parts
Zilahi Catherine . . . . .	1.320 Parts
Atkinson Peter . . . . .	2.575 Parts
Brachet François-Guy . . . . .	2.500 Parts
Canovas Michel . . . . .	5.239 Parts
Choi Hyung-Mok . . . . .	1.502 Parts
Digenis George . . . . .	1.900 Parts
Doll Christian . . . . .	419 Parts
Dunnes Tomas . . . . .	2.000 Parts
Gondolf Marc . . . . .	4.339 Parts
Hsieh George . . . . .	2.000 Parts
Jackson Mike . . . . .	4.339 Parts
Klimov Vladimir . . . . .	1.502 Parts
Kucera Zdenek . . . . .	650 Parts
Lecointe Serge . . . . .	6.187 Parts
Lee Johnson . . . . .	1.502 Parts
Leong Michael . . . . .	4.339 Parts
Lindahl Clemens . . . . .	5.239 Parts
Meunier Pierre . . . . .	1.103 Parts
Mongellas Didier . . . . .	1.502 Parts



Morgenstern Uwe .....	1.000 Parts
Morris Derrick .....	2.500 Parts
Neumann Robert .....	2.500 Parts
Nicklasson Ulf .....	1.937 Parts
Ploncard Patrick .....	3.000 Parts
Plummer Robert .....	1.234 Parts
Radal Jean-Pierre .....	2.000 Parts
Renault Jean-Pierre .....	2.000 Parts
Rennison Grant .....	1.637 Parts
Robinson Derek .....	5.239 Parts
Roodsari Sarang .....	1.502 Parts
Schatten Monika .....	1.000 Parts
Soudier Jérôme .....	1.000 Parts
Weber Friedrich .....	2.097 Parts
Ziarovski Emile .....	2.000 Parts
Total .....	606.226 Parts

Ce constat a été fait en date du 5 janvier 2005.

En outre, le soussigné donne tous pouvoirs à Monsieur John Seil ou Mademoiselle Gentiane Préaux ou Madame Carine Grundheber, à l'effet de procéder (i) à toutes formalités requises, (ii) signer tous actes et documents et (iii) plus généralement faire le nécessaire, en relation avec la réduction de capital ci-dessus.

En tant que besoin, la présente décision fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des associés de la société.

O. Legrain

*Le Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03171. – Reçu 28 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(028440.3/534/333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

**NESTOR 2000 LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 76.112.

Il résulte d'une résolution du seul associé en date du 24 mars 2005 que M. Glenn Hill, private investment specialist, né le 11 juillet 1972 à Miami, Floride, aux Etats-Unis, et demeurant à JP Morgan, 345 Park Avenue, New York, 10154, aux Etats-Unis, est nommé en tant que gérant de la Société en remplacement de Mme Madeleine Maillet, gérant démissionnaire. Le mandat de M. Hill expirera lors de l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes de la Société au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2005.

Pour avis conforme

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

*Gérant*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2005, réf. LSO-BD00351. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(027768.3/805/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

**VERACRUZ HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 49, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 90.371.

Par la présente, le soussigné François Moysé, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 1, rue Jean-Pierre Brasseur à L-1258 Luxembourg démissionne avec effet immédiat de son mandat d'administrateur de la société VERACRUZ HOLDING S.A., avec siège social au 49, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg et inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le n° B 90.371.

Luxembourg, le 21 mars 2005.

F. Moysé.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2005, réf. LSO-BC06374. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(028040.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

35770

**MATSC, Société Civile.**  
**Capital social: EUR 6.047.460,-.**  
Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg E 187.

*Constat d'augmentation de capital du 4 janvier 2005*

L'an deux mille cinq, le quatre janvier.

A comparu:

Monsieur Olivier Legrain, gérant, demeurant 8, passage Saint Ferdinand, F-92200 Neuilly-sur-Seine, (ci-après «le mandataire»), agissant en sa qualité de gérant unique et de mandataire spécial des associés de la société civile MATSC, ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro E 187, constituée en date du 29 octobre 2003 suivant acte sous seing privé, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 1.283 du 3 décembre 2003, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 9 juillet 2004, suivant acte sous seing privé, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 979 du 1<sup>er</sup> octobre 2004;

en vertu d'un pouvoir conféré par décision des associés, prise en date du 10 mars 2004, modifiant l'article 11 des statuts et autorisant chaque associé à accorder pouvoir au gérant de la Société, agissant seul et avec pleine faculté de substitution, pour le représenter et voter à toute assemblée générale des associés de la Société ayant à l'ordre du jour l'approbation de la cession, ou de la souscription de parts sociales suite à une augmentation de capital, quel que soit le nombre de parts sociales ainsi transférées ou souscrites, à, et/ou par, soit un associé existant, soit un non-associé, pour autant que ce dernier exerce au moment de la cession ou de la souscription une activité professionnelle au sein du groupe MATERIS.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a pris note et constate conformément à l'article 11 des statuts de la Société ce qui suit:

I. Que le capital social de la société s'élève actuellement à EUR 6.047.460,- (six millions quarante sept mille quatre cents soixante euros) divisé en 604.746 (six cent quatre mille sept cent quarante six) parts de EUR 10,- (dix euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.

II. Que la société a reçu deux demandes de souscription à 4.500 (quatre mille cinq cent) parts nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts anciennes, à émettre en contrepartie d'une augmentation de capital de EUR 45.000,- (quarante cinq mille euros), comme suit:

Souscripteurs	Nombre de parts
M. Eronat Mehmet Volkan . . . . .	2.000
M. Ben Arriba San Augustin Eric . . . . .	2.500

III. Que les 4.500 (quatre mille cinq cent) parts nouvelles ont été souscrites par les souscripteurs prédésignés et seront libérées intégralement en numéraire par versements à un compte bancaire au nom de la société MATSC, prédésignée, de sorte que la somme de EUR 45.000,- (quarante cinq mille euros) sera mise à la libre disposition de cette dernière.

IV. Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social, le premier alinéa de l'article six des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

**Art. 6. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à la somme de EUR 6.092.460,- (six millions quatre vingt douze mille quatre cent soixante euros) divisé en 609.246 (six cent neuf mille deux cent quarante six) parts de EUR 10,- (dix euros) chacune, attribuées aux associés en représentation de leurs apports respectifs, à savoir:

Alt Charles . . . . .	2.500 Parts
Amathieu Lorris . . . . .	4.000 Parts
Amelot Bertrand. . . . .	1.900 Parts
Anderson Peter. . . . .	5.500 Parts
Assis Genine . . . . .	1.125 Parts
Averlant Jacques . . . . .	600 Parts
Baillagou Pierre . . . . .	2.500 Parts
Biraghi Marco . . . . .	1.000 Parts
Bonneviale Brice . . . . .	2.500 Parts
Bottomley Paul . . . . .	2.500 Parts
Boussage Patrick. . . . .	1.500 Parts
Broquin Marc . . . . .	2.000 Parts
Bunt Nancy . . . . .	2.000 Parts
Bussoli Louis . . . . .	1.500 Parts
Caldwell Robin . . . . .	3.000 Parts
Carlier Lisiane. . . . .	750 Parts
Chartier Loic. . . . .	1.000 Parts
Chateau Isabelle . . . . .	1.000 Parts
Chen Sin-Fook . . . . .	1.000 Parts
Crevecoeur Gérard . . . . .	2.500 Parts

Darsy Laurence . . . . .	1.500 Parts
Dattee-Vernat Bénédicte . . . . .	2.500 Parts
Defrasnes Philippe . . . . .	3.000 Parts
Delauay Christine . . . . .	1.500 Parts
Desmidt Guy . . . . .	1.500 Parts
Dodge Bryan . . . . .	1.100 Parts
Douheret Blandine . . . . .	750 Parts
Dupreez Peter . . . . .	2.250 Parts
Durand Claude . . . . .	2.500 Parts
Elorza Enrique . . . . .	1.100 Parts
Esposito Philippe . . . . .	3.000 Parts
Estienne Frédéric . . . . .	1.500 Parts
Evangelista Paulo César . . . . .	1.000 Parts
Falaschi Jean-Pierre . . . . .	2.500 Parts
Fassier Armelle . . . . .	500 Parts
Fevzi Elmas . . . . .	1.500 Parts
Figueira Luis Carlos . . . . .	2.500 Parts
Fitzgerald Mark . . . . .	2.500 Parts
Foulon Daniel . . . . .	2.200 Parts
Frenkian Michael . . . . .	1.650 Parts
Fryda Hervé . . . . .	1.500 Parts
Garonnat Mireille . . . . .	750 Parts
Gimat Denis . . . . .	1.125 Parts
Glander Margaret . . . . .	1.500 Parts
Goossens Derek . . . . .	4.000 Parts
Guillon Pierre-Antoine . . . . .	1.500 Parts
Guinot Dominique . . . . .	4.000 Parts
Haemers Arnaud . . . . .	450 Parts
Hodenus Karl . . . . .	2.000 Parts
Hogg David . . . . .	2.500 Parts
Hu Chong . . . . .	2.500 Parts
Hulin Xavier . . . . .	1.650 Parts
Jary Jean-Marc . . . . .	1.500 Parts
Jolly Remi . . . . .	3.000 Parts
King Robert . . . . .	650 Parts
Kwasny Echterhagen Rudiger . . . . .	2.000 Parts
Labourt Ibarre Pierre . . . . .	2.000 Parts
Laguillez Jean-Yves . . . . .	5.500 Parts
Lalouette Vincent . . . . .	1.500 Parts
Lastennet Edouard . . . . .	2.000 Parts
Laugerette Thierry . . . . .	2.000 Parts
Lempereur Eric . . . . .	2.500 Parts
Lenfant Pascal . . . . .	500 Parts
Levet Jean-Pierre . . . . .	2.000 Parts
Löf Bengt . . . . .	2.500 Parts
Mathieu Alain . . . . .	5.000 Parts
Milbrath Peter . . . . .	2.500 Parts
Mirra Frédéric . . . . .	750 Parts
Molitor Patrick . . . . .	2.500 Parts
Mosser Bernard . . . . .	4.500 Parts
Mucha Wojciech . . . . .	1.500 Parts
Newton Tony . . . . .	2.500 Parts
Norelius Per . . . . .	2.000 Parts
Oxley Colin . . . . .	2.500 Parts
Parr Christopher . . . . .	2.500 Parts
Porzgen Dirk . . . . .	2.000 Parts
Prautzsch Volker . . . . .	1.500 Parts
Rabiet Christophe . . . . .	1.320 Parts
Raulin Marielle . . . . .	3.000 Parts
Raveneau Philippe . . . . .	4.500 Parts
Raynaud Lionel . . . . .	1.500 Parts

Reid Graham . . . . .	1.500 Parts
Richardson Martin A. . . . .	1.500 Parts
Roesky Reiner. . . . .	2.500 Parts
Roma Marco . . . . .	4.100 Parts
Roux Elise . . . . .	2.000 Parts
Saucier François . . . . .	2.500 Parts
Simon Thomas . . . . .	1.125 Parts
Simonin Fabien . . . . .	1.500 Parts
Taquet Pascal . . . . .	750 Parts
Touzo Bruno. . . . .	1.500 Parts
Trassard Jean-Christophe. . . . .	2.000 Parts
de la Tribouille Valérie . . . . .	1.200 Parts
Valdelievre Benoît. . . . .	2.000 Parts
Valmary Eric . . . . .	3.000 Parts
Wohrmeyer Christoph. . . . .	3.000 Parts
Wolf Nicolas . . . . .	2.000 Parts
Ziegler Guido . . . . .	3.000 Parts
Broz Vaclav . . . . .	650 Parts
Chassaing Philippe. . . . .	2.500 Parts
Engel Louis . . . . .	1.400 Parts
Eronat Volkan . . . . .	2.000 Parts
Faynot Benoît . . . . .	500 Parts
Garden Daniel. . . . .	2.200 Parts
Gires Valerie . . . . .	1.000 Parts
Kemerli Kerem . . . . .	1.900 Parts
Lamotte Jacky . . . . .	850 Parts
Landry Anne . . . . .	1.000 Parts
Lebre Eric . . . . .	1.500 Parts
Lopez de Azcona Diego . . . . .	1.600 Parts
Pellerin Bruno . . . . .	500 Parts
Plancon Marc. . . . .	600 Parts
Ribeiro Nuno . . . . .	1.000 Parts
Riou Arnaud . . . . .	1.000 Parts
Seymore Norman . . . . .	1.500 Parts
Tengattini Tullio . . . . .	1.600 Parts
Terrade Jean-Marc . . . . .	500 Parts
Tricotelle Jacky . . . . .	1.200 Parts
Trzewiczynska Agata . . . . .	1.000 Parts
Ado Valentin . . . . .	1.000 Parts
Caraux Catherine . . . . .	1.500 Parts
de la Gorce Marie Christine. . . . .	1.500 Parts
Gordien Marie . . . . .	750 Parts
Muller Laurence . . . . .	1.500 Parts
N'Guyen Ngoc Tung. . . . .	1.800 Parts
Robin Jean Paul . . . . .	750 Parts
Saint Cricq Christophe. . . . .	800 Parts
Soubranne Alain . . . . .	1.300 Parts
Tassin Jean. . . . .	800 Parts
Amestoy Jean Pierre. . . . .	3.700 Parts
Asseraf Frédéric . . . . .	2.700 Parts
Astengo José . . . . .	3.000 Parts
Azevedo Ricardo. . . . .	2.000 Parts
Barr Doug. . . . .	3.788 Parts
Bergalli Walter . . . . .	3.400 Parts
Boddaert Philippe . . . . .	3.000 Parts
Bonnet François . . . . .	1.900 Parts
Brey Carlos . . . . .	1.900 Parts
Buchanan Carlton . . . . .	4.000 Parts
Comiskey John . . . . .	4.000 Parts
Cres Bruno . . . . .	2.000 Parts
Cummins Kenny . . . . .	4.000 Parts

de la Roche Aymon Guillaume . . . . .	5.100 Parts
Desbordes Hervé . . . . .	1.800 Parts
Devlin Liam . . . . .	1.916 Parts
Dieudonné Sylvestre . . . . .	1.800 Parts
Escobedo Dorothy . . . . .	600 Parts
Ferreira Sergio M. . . . .	2.800 Parts
Fischer Glenn . . . . .	1.900 Parts
Foré Philippe . . . . .	2.350 Parts
Fouchault Jacques . . . . .	3.300 Parts
Galloux Laurent . . . . .	1.500 Parts
Gnagne Agnero Pierre . . . . .	2.300 Parts
Gonzales Montse . . . . .	1.500 Parts
Hahn Hubert . . . . .	800 Parts
Hautsch Stéphane . . . . .	600 Parts
Hoste Darren . . . . .	2.200 Parts
Huisken Duane . . . . .	1.000 Parts
Jeanneau Thierry . . . . .	2.000 Parts
Jones Ted . . . . .	1.000 Parts
Koo Richard . . . . .	6.600 Parts
Latrille Julien . . . . .	2.500 Parts
Le Nedic Jean François . . . . .	2.000 Parts
Lemahieu Eric . . . . .	900 Parts
Iotti Denis . . . . .	2.000 Parts
Martos Riera Antonio . . . . .	3.700 Parts
Maume Patrice . . . . .	2.000 Parts
Mayet Didier . . . . .	2.000 Parts
Medina Aberlado . . . . .	4.800 Parts
Meslet Gendron Ghislaine . . . . .	1.900 Parts
Moses John . . . . .	3.788 Parts
Muniz Daniel . . . . .	2.200 Parts
Nunn Andrew . . . . .	3.788 Parts
Owens Richard . . . . .	1.000 Parts
Pace Corey . . . . .	800 Parts
Pagnon Bruno . . . . .	1.800 Parts
Parra Medina Miguel . . . . .	4.400 Parts
Puigvert Manuel . . . . .	2.500 Parts
Richard Nathalie . . . . .	3.900 Parts
Rivière Sylvie . . . . .	1.900 Parts
Rossi Véronique . . . . .	600 Parts
Saez Viviana . . . . .	600 Parts
Sancho Ventura Juan José . . . . .	3.900 Parts
Shackle Steve . . . . .	2.200 Parts
Smigielski Jean Pierre . . . . .	2.500 Parts
Tarascon Jean Claude . . . . .	4.800 Parts
Théron Bernard . . . . .	3.200 Parts
Thomas François . . . . .	2.000 Parts
Torres Cabello José Ramon . . . . .	3.700 Parts
Tourbier Philippe . . . . .	1.900 Parts
Vicente Fernando . . . . .	600 Parts
Vieville Georges . . . . .	708 Parts
Whitfield Jim . . . . .	1.000 Parts
Alarcon Beltran . . . . .	1.673 Parts
Antonello Stefano . . . . .	1.400 Parts
Arcolini Franco . . . . .	836 Parts
Aubert Jean Paul . . . . .	2.090 Parts
Ben Arriba San Augustin Eric . . . . .	2.500 Parts
Bianchi Massimiliano . . . . .	1.150 Parts
Blandini Ignacio . . . . .	1.836 Parts
Bonassi Claude . . . . .	5.994 Parts
Bonnet Jacques . . . . .	1.928 Parts
Bouedec Pascal . . . . .	1.321 Parts

Boutonnet Sabine	1.286 Parts
Brochard Gregory	1.286 Parts
Calvet Philippe	1.807 Parts
Caron Delphine	2.317 Parts
Casajus Bernard	1.345 Parts
Castaldi Paolo	2.049 Parts
Catalani Guiseppe	836 Parts
Cavagna Gian Pietro	500 Parts
Chapuis François	1.150 Parts
Clausier Christian	2.091 Parts
Compiègne Jean-Louis	2.025 Parts
d'Harcourt Aline	1.320 Parts
David Jean Pierre	2.090 Parts
de Freitas Catherine	1.464 Parts
de Lacam Hubert	1.136 Parts
Delas André	1.464 Parts
Della Maggiore Andrea	1.263 Parts
Deri Luca	3.886 Parts
Falcetti Stefano	1.000 Parts
Fauvarque Ludovic	1.760 Parts
Favali Manuela	2.104 Parts
Fierro Curado	1.045 Parts
Folgringer Patricia	802 Parts
Fusetti Anna Maria	1.900 Parts
Galardini Enrico	1.263 Parts
Garcia Francisc.	1.742 Parts
Gasperetto G. Battista	2.320 Parts
Genet Benoît	1.464 Parts
Geri Roberto	1.150 Parts
Ghilardi Francesco	1.988 Parts
Gianni Roberto	941 Parts
Girard Jean-Eric	5.835 Parts
Gorla Valentino	1.400 Parts
Grassini Gabriella	1.263 Parts
Guerin Patrick	2.298 Parts
Hubo Didier	1.807 Parts
Innocenti Paolo	836 Parts
L'Aminot Ronan	2.151 Parts
Larozze Philippe	1.464 Parts
Le Got Marie	1.321 Parts
Malfatti Sylvia	1.150 Parts
Manicardi Roberto	1.988 Parts
Mantovani Laura	1.150 Parts
Marabotti Paolo	1.502 Parts
Masson Marcel	7.000 Parts
Michieletto Serse	2.585 Parts
Milan Denise	1.400 Parts
Montoir Hervé	2.288 Parts
Lorenzin Orlando	1.450 Parts
Padovan Cristian	1.076 Parts
Pennel Stéphane	1.321 Parts
Pillon Bernard	1.321 Parts
Poujol Philippe	1.807 Parts
Quemener Alain	1.286 Parts
Roussel Jo	2.025 Parts
Rouze Alain	2.025 Parts
Serdoz Mario	1.884 Parts
Taconnet François	1.150 Parts
Taddei Stefano	1.879 Parts
Trinchello Massimo	1.500 Parts
Triolo Bruno	1.597 Parts

Zeni Sergio . . . . .	4.129 Parts
Zilahi Catherine . . . . .	1.320 Parts
Atkinson Peter . . . . .	2.575 Parts
Brachet François-Guy . . . . .	2.500 Parts
Canovas Michel . . . . .	5.239 Parts
Choi Hyung-Mok . . . . .	1.502 Parts
Digenis George . . . . .	1.900 Parts
Doll Christian . . . . .	419 Parts
Dunnes Tomas . . . . .	2.000 Parts
Gondolf Marc . . . . .	4.339 Parts
Hsieh George . . . . .	2.000 Parts
Jackson Mike . . . . .	4.339 Parts
Klimov Vladimir . . . . .	1.502 Parts
Kucera Zdenek . . . . .	650 Parts
Lecoïnte Serge . . . . .	6.187 Parts
Lee Johnson . . . . .	1.502 Parts
Leong Michael . . . . .	4.339 Parts
Lindahl Clemens . . . . .	5.239 Parts
Meunier Pierre . . . . .	1.103 Parts
Mongellas Didier . . . . .	1.502 Parts
Morgenstern Uwe . . . . .	1.000 Parts
Morris Derrick . . . . .	2.500 Parts
Neumann Robert . . . . .	2.500 Parts
Nicklasson Ulf . . . . .	1.937 Parts
Ploncard Patrick . . . . .	3.000 Parts
Plummer Robert . . . . .	1.234 Parts
Radal Jean-Pierre . . . . .	2.000 Parts
Renault Jean-Pierre . . . . .	2.000 Parts
Rennison Grant . . . . .	1.637 Parts
Robinson Derek . . . . .	5.239 Parts
Roodsari Sarang . . . . .	1.502 Parts
Schatten Monika . . . . .	1.000 Parts
Soudier Jérôme . . . . .	1.000 Parts
Weber Friedrich . . . . .	2.097 Parts
Ziarovski Emile . . . . .	2.000 Parts
Total . . . . .	<u>609.246 Parts</u>

En outre, le soussigné donne tous pouvoirs à Monsieur John Seil ou Mademoiselle Gentiane Préaux ou Madame Carine Grundheber, à l'effet de procéder (i) à toutes formalités requises, (ii) signer tous actes et documents et (iii) plus généralement faire le nécessaire, en relation avec l'augmentation de capital ci-dessus.

Le 4 janvier 2005.

O. Legrain

Le Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03169. – Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028437.3/534/352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

**COBASOL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4925 Bascharage, 8, rue de Hautcharage.

R. C. Luxembourg B 68.005.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise à l'unanimité par les associés en date du 29 décembre 2004 que Monsieur Jeff Flohner, employé privé, demeurant à L-4955 Bascharage, 5, rue des Primevères et Monsieur Jaime Serra Marques, employé privé, demeurant à L-3383 Noertzange, 34 Cité Beaulieu sont nommés gérants et pourront valablement engager la société par leurs signatures conjointes.

Luxembourg, le 4 avril 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2005, réf. LSO-BD00310. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027813.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

**MATSC, Société Civile.****Capital social: EUR 6.143.110,-.**Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg E 187.*Constat de réduction du capital social*

Le soussigné, en sa qualité de gérant de la société MATSC (la «Société»), une société civile de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, a pris note et constate conformément à l'article 6 des statuts de la Société:

1. En date du 29 octobre 2004, du 2 novembre 2004, du 1<sup>er</sup> décembre 2004, et du 9 décembre 2004 la Société a, conformément à l'article 6 des statuts de la Société, racheté:

- 3.000 parts sociales détenues par Monsieur André Wanschoor;
- 675 parts sociales détenues par Monsieur Arnaud Haemers;
- 1.200 parts sociales détenues par Monsieur Hubert Hahn;
- 1.512 parts sociales détenues par Monsieur Philippe Deppe;
- 1.500 parts sociales détenues par Monsieur Masami Yasujima;
- 1.678 parts sociales détenues par Monsieur Christian Doll;

suite à la cessation de leurs fonctions au sein du groupe MATERIS, et en application du «Protocole d'accord et Promesse d'acquisition et de cession de parts» signé avec chacun des associés.

2. En conséquence, le capital social de la Société est diminué de 95.650,- euros pour être fixé à un montant de 6.047.460,- euros, représenté par 604.746 parts sociales d'une valeur nominale de 10,- euros.

3. Le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société se trouve en conséquence modifié afin de refléter ce qui précède et de lui donner la teneur suivante:

**Art. 6. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à la somme de EUR 6.047.460,- (six millions quarante sept mille quatre cent soixante euros) divisé en 604.746 parts de 10,- euros chacune, attribuées aux associés en représentation de leurs apports respectifs, à savoir:

Alt Charles	2.500 Parts
Amathieu Lorris	4.000 Parts
Amelot Bertrand.	1.900 Parts
Anderson Peter.	5.500 Parts
Assis Genine	1.125 Parts
Averlant Jacques	600 Parts
Baillagou Pierre	2.500 Parts
Biraghi Marco	1.000 Parts
Bonneviale Brice	2.500 Parts
Bottomley Paul	2.500 Parts
Boussage Patrick.	1.500 Parts
Broquin Marc	2.000 Parts
Bunt Nancy	2.000 Parts
Bussoli Louis	1.500 Parts
Caldwell Robin	3.000 Parts
Carlier Lisiane.	750 Parts
Chartier Loic.	1.000 Parts
Chateau Isabelle	1.000 Parts
Chen Sin-Fook	1.000 Parts
Crevecoeur Gérard	2.500 Parts
Darsy Laurence.	1.500 Parts
Dattee-Vernat Bénédicte	2.500 Parts
Deffrasnes Philippe	3.000 Parts
Delaunay Christine	1.500 Parts
Desmidt Guy.	1.500 Parts
Dodge Bryan	1.100 Parts
Douheret Blandine	750 Parts
Dupreez Peter	2.250 Parts
Durand Claude	2.500 Parts
Elorza Enrique.	1.100 Parts
Esposito Philippe	3.000 Parts
Estienne Frédéric	1.500 Parts
Evangelista Paulo César	1.000 Parts
Falaschi Jean-Pierre.	2.500 Parts
Fassier Armelle	500 Parts
Fevzi Elmas	1.500 Parts



Figueira Luis Carlos	2.500 Parts
Fitzgerald Mark	2.500 Parts
Foulon Daniel	2.200 Parts
Frenkian Michael	1.650 Parts
Fryda Hervé	1.500 Parts
Garonnat Mireille	750 Parts
Gimat Denis	1.125 Parts
Glander Margaret	1.500 Parts
Goossens Derek	4.000 Parts
Guillon Pierre-Antoine	1.500 Parts
Guinot Dominique	4.000 Parts
Haemers Arnaud	450 Parts
Hodenus Karl	2.000 Parts
Hogg David	2.500 Parts
Hu Chong	2.500 Parts
Hulin Xavier	1.650 Parts
Jary Jean-Marc	1.500 Parts
Jolly Remi	3.000 Parts
King Robert	650 Parts
Kwasny Echterhagen Rudiger	2.000 Parts
Labourt Ibarre Pierre	2.000 Parts
Laguillez Jean-Yves	5.500 Parts
Lalouette Vincent	1.500 Parts
Lastennet Edouard	2.000 Parts
Laugerette Thierry	2.000 Parts
Lempereur Eric	2.500 Parts
Lenfant Pascal	500 Parts
Levet Jean-Pierre	2.000 Parts
Löf Bengt	2.500 Parts
Mathieu Alain	5.000 Parts
Milbrath Peter	2.500 Parts
Mirra Frédéric	750 Parts
Molitor Patrick	2.500 Parts
Mosser Bernard	4.500 Parts
Mucha Wojciech	1.500 Parts
Newton Tony	2.500 Parts
Norelius Per	2.000 Parts
Oxley Colin	2.500 Parts
Parr Christopher	2.500 Parts
Porzgen Dirk	2.000 Parts
Prautzsch Volker	1.500 Parts
Rabiet Christophe	1.320 Parts
Raulin Marielle	3.000 Parts
Raveneau Philippe	4.500 Parts
Raynaud Lionel	1.500 Parts
Reid Graham	1.500 Parts
Richardson Martin A.	1.500 Parts
Roesky Reiner	2.500 Parts
Roma Marco	4.100 Parts
Roux Elise	2.000 Parts
Saucier François	2.500 Parts
Simon Thomas	1.125 Parts
Simonin Fabien	1.500 Parts
Taquet Pascal	750 Parts
Touzo Bruno	1.500 Parts
Trassard Jean-Christophe	2.000 Parts
de la Tribouille Valérie	1.200 Parts
Valdelievre Benoit	2.000 Parts
Valmary Eric	3.000 Parts
Wohrmeyer Christoph	3.000 Parts
Wolf Nicolas	2.000 Parts

Ziegler Guido	3.000 Parts
Broz Vaclav	650 Parts
Chassaing Philippe	2.500 Parts
Engel Louis	1.400 Parts
Faynot Benoît	500 Parts
Garden Daniel	2.200 Parts
Gires Valerie	1.000 Parts
Kemerli Kerem	1.900 Parts
Lamotte Jacky	850 Parts
Landry Anne	1.000 Parts
Lebre Eric	1.500 Parts
Lopez de Azcona Diego	1.600 Parts
Pellerin Bruno	500 Parts
Plancon Marc	600 Parts
Ribeiro Nuno	1.000 Parts
Riou Arnaud	1.000 Parts
Seymore Norman	1.500 Parts
Tengattini Tullio	1.600 Parts
Terrade Jean-Marc	500 Parts
Tricotelle Jacky	1.200 Parts
Trzewiczynska Agata	1.000 Parts
Ado Valentin	1.000 Parts
Caraux Catherine	1.500 Parts
de la Gorce Marie Christine	1.500 Parts
Gordien Marie	750 Parts
Muller Laurence	1.500 Parts
N'Guyen Ngoc Tung	1.800 Parts
Robin Jean Paul	750 Parts
Saint Cricq Christophe	800 Parts
Soubranne Alain	1.300 Parts
Tassin Jean	800 Parts
Amestoy Jean Pierre	3.700 Parts
Asseraf Frédéric	2.700 Parts
Astengo José	3.000 Parts
Azevedo Ricardo	2.000 Parts
Barr Doug	3.788 Parts
Bergalli Walter	3.400 Parts
Boddaert Philippe	3.000 Parts
Bonnet François	1.900 Parts
Brey Carlos	1.900 Parts
Buchanan Carlton	4.000 Parts
Comiskey John	4.000 Parts
Cres Bruno	2.000 Parts
Cummins Kenny	4.000 Parts
de la Roche Aymon Guillaume	5.100 Parts
Desbordes Hervé	1.800 Parts
Devlin Liam	1.916 Parts
Dieudonné Sylvestre	1.800 Parts
Escobedo Dorothy	600 Parts
Ferreira Sergio M.	2.800 Parts
Fischer Glenn	1.900 Parts
Foré Philippe	2.350 Parts
Fouchault Jacques	3.300 Parts
Galloux Laurent	1.500 Parts
Gnagne Agnero Pierre	2.300 Parts
Gonzales Montse	1.500 Parts
Hahn Hubert	800 Parts
Hautsch Stéphane	600 Parts
Hoste Darren	2.200 Parts
Huisken Duane	1.000 Parts
Jeanneau Thierry	2.000 Parts

Jones Ted . . . . .	1.000 Parts
Koo Richard . . . . .	6.600 Parts
Latrille Julien . . . . .	2.500 Parts
Le Nedic Jean François . . . . .	2.000 Parts
Lemahieu Eric . . . . .	900 Parts
Iotti Denis . . . . .	2.000 Parts
Martos Riera Antonio . . . . .	3.700 Parts
Maume Patrice . . . . .	2.000 Parts
Mayet Didier . . . . .	2.000 Parts
Medina Aberlado . . . . .	4.800 Parts
Meslet Gendron Ghislaine . . . . .	1.900 Parts
Moses John . . . . .	3.788 Parts
Muniz Daniel . . . . .	2.200 Parts
Nunn Andrew . . . . .	3.788 Parts
Owens Richard . . . . .	1.000 Parts
Pace Corey . . . . .	800 Parts
Pagnon Bruno . . . . .	1.800 Parts
Parra Medina Miguel . . . . .	4.400 Parts
Puigvert Manuel . . . . .	2.500 Parts
Richard Nathalie . . . . .	3.900 Parts
Rivière Sylvie . . . . .	1.900 Parts
Rossi Véronique . . . . .	600 Parts
Saez Viviana . . . . .	600 Parts
Sancho Ventura Juan José . . . . .	3.900 Parts
Shackle Steve . . . . .	2.200 Parts
Smigielski Jean Pierre . . . . .	2.500 Parts
Tarascon Jean Claude . . . . .	4.800 Parts
Théron Bernard . . . . .	3.200 Parts
Thomas François . . . . .	2.000 Parts
Torres Cabello José Ramon . . . . .	3.700 Parts
Tourbier Philippe . . . . .	1.900 Parts
Vicente Fernando . . . . .	600 Parts
Vieville Georges . . . . .	708 Parts
Whitfield Jim . . . . .	1.000 Parts
Alarcon Beltran . . . . .	1.673 Parts
Antonello Stefano . . . . .	1.400 Parts
Arcolini Franco . . . . .	836 Parts
Aubert Jean Paul . . . . .	2.090 Parts
Bianchi Massimiliano . . . . .	1.150 Parts
Blandini Ignacio . . . . .	1.836 Parts
Bonassi Claude . . . . .	5.994 Parts
Bonnet Jacques . . . . .	1.928 Parts
Bouedec Pascal . . . . .	1.321 Parts
Boutonnet Sabine . . . . .	1.286 Parts
Brochard Gregory . . . . .	1.286 Parts
Calvet Philippe . . . . .	1.807 Parts
Caron Delphine . . . . .	2.317 Parts
Casajus Bernard . . . . .	1.345 Parts
Castaldi Paolo . . . . .	2.049 Parts
Catalani Guiseppe . . . . .	836 Parts
Cavagna Gian Pietro . . . . .	500 Parts
Chapuis François . . . . .	1.150 Parts
Clausier Christian . . . . .	2.091 Parts
Compiègne Jean-Louis . . . . .	2.025 Parts
d'Harcourt Aline . . . . .	1.320 Parts
David Jean Pierre . . . . .	2.090 Parts
de Freitas Catherine . . . . .	1.464 Parts
de Lacam Hubert . . . . .	1.136 Parts
Delas André . . . . .	1.464 Parts
Della Maggiore Andrea . . . . .	1.263 Parts
Deri Luca . . . . .	3.886 Parts

Falcetti Stefano . . . . .	1.000 Parts
Fauvarque Ludovic . . . . .	1.760 Parts
Favali Manuela . . . . .	2.104 Parts
Fierro Curado . . . . .	1.045 Parts
Folgringer Patricia . . . . .	802 Parts
Fusetti Anna Maria . . . . .	1.900 Parts
Galardini Enrico . . . . .	1.263 Parts
Garcia Francesc . . . . .	1.742 Parts
Gasperetto G. Battista . . . . .	2.320 Parts
Genet Benoît . . . . .	1.464 Parts
Geri Roberto . . . . .	1.150 Parts
Ghilardi Francesco . . . . .	1.988 Parts
Gianni Roberto . . . . .	941 Parts
Girard Jean-Eric . . . . .	5.835 Parts
Gorla Valentino . . . . .	1.400 Parts
Grassini Gabriella . . . . .	1.263 Parts
Guerin Patrick . . . . .	2.298 Parts
Hubo Didier . . . . .	1.807 Parts
Innocenti Paolo . . . . .	836 Parts
L'Aminot Ronan . . . . .	2.151 Parts
Larozze Philippe . . . . .	1.464 Parts
Le Got Marie . . . . .	1.321 Parts
Malfatti Sylvia . . . . .	1.150 Parts
Manicardi Roberto . . . . .	1.988 Parts
Mantovani Laura . . . . .	1.150 Parts
Marabotti Paolo . . . . .	1.502 Parts
Masson Marcel . . . . .	7.000 Parts
Michieletto Serse . . . . .	2.585 Parts
Milan Denise . . . . .	1.400 Parts
Montoir Hervé . . . . .	2.288 Parts
Lorenzin Orlando . . . . .	1.450 Parts
Padovan Cristian . . . . .	1.076 Parts
Pennel Stéphane . . . . .	1.321 Parts
Pillon Bernard . . . . .	1.321 Parts
Poujol Philippe . . . . .	1.807 Parts
Quemener Alain . . . . .	1.286 Parts
Roussel Jo . . . . .	2.025 Parts
Rouze Alain . . . . .	2.025 Parts
Serdoz Mario . . . . .	1.884 Parts
Taconnet François . . . . .	1.150 Parts
Taddei Stefano . . . . .	1.879 Parts
Trinchello Massimo . . . . .	1.500 Parts
Triolo Bruno . . . . .	1.597 Parts
Zeni Sergio . . . . .	4.129 Parts
Zilahi Catherine . . . . .	1.320 Parts
Atkinson Peter . . . . .	2.575 Parts
Brachet François-Guy . . . . .	2.500 Parts
Canovas Michel . . . . .	5.239 Parts
Choi Hyung-Mok . . . . .	1.502 Parts
Digenis George . . . . .	1.900 Parts
Doll Christian . . . . .	419 Parts
Dunnes Tomas . . . . .	2.000 Parts
Gondolf Marc . . . . .	4.339 Parts
Hsieh George . . . . .	2.000 Parts
Jackson Mike . . . . .	4.339 Parts
Klimov Vladimir . . . . .	1.502 Parts
Kucera Zdenek . . . . .	650 Parts
Lecointe Serge . . . . .	6.187 Parts
Lee Johnson . . . . .	1.502 Parts
Leong Michael . . . . .	4.339 Parts
Lindahl Clemens . . . . .	5.239 Parts

Meunier Pierre . . . . .	1.103 Parts
Mongellas Didier . . . . .	1.502 Parts
Morgenstern Uwe . . . . .	1.000 Parts
Morris Derrick . . . . .	2.500 Parts
Neumann Robert . . . . .	2.500 Parts
Nicklasson Ulf . . . . .	1.937 Parts
Ploncard Patrick . . . . .	3.000 Parts
Plummer Robert . . . . .	1.234 Parts
Radal Jean-Pierre . . . . .	2.000 Parts
Renault Jean-Pierre . . . . .	2.000 Parts
Rennison Grant . . . . .	1.637 Parts
Robinson Derek . . . . .	5.239 Parts
Roodsari Sarang . . . . .	1.502 Parts
Schatten Monika . . . . .	1.000 Parts
Soudier Jérôme . . . . .	1.000 Parts
Weber Friedrich . . . . .	2.097 Parts
Ziarovski Emile . . . . .	2.000 Parts
Total . . . . .	<u>604.746 Parts</u>

Ce constat a été fait en date du 28 décembre 2004.

En outre, le soussigné donne tous pouvoirs à Monsieur John Seil ou Mademoiselle Gentiane Préaux ou Madame Carine Grundheber, à l'effet de procéder (i) à toutes formalités requises, (ii) signer tous actes et documents et (iii) plus généralement faire le nécessaire, en relation avec la réduction de capital ci-dessus.

En tant que besoin, la présente décision fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des associés de la société.

O. Legrain  
Le Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03167. – Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028434.3/534/336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

**VITOL HOLDING II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.  
R. C. Luxembourg B 43.512.

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 21 mars 2005 de la société VITOL HOLDING II S.A. que les associés ont pris le décision d'accepter la démission de M. Teunis Christiaan Akkerman, en tant qu'administrateur A, avec effet au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

VITOL HOLDING II S.A.  
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.  
Administrateur  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2005, réf. LSO-BD00236. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027821.3/683/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

**BARGUZIN PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 87.481.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 9 février 2005*

*Première résolution*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Alessandro Berlingieri de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter cette démission avec effet immédiat. Le conseil le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

*Deuxième résolution*

Le conseil nomme comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Paolo Caron, demeurant à Rome, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Ces résolutions, adoptées à l'unanimité, seront ratifiées par la prochaine Assemblée Générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2005, réf. LSO-BD00137. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027976.3/024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

---

**BEAUVOIR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 88.610.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire tenue de manière extraordinaire du 24 janvier 2005*

*Résolutions*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2004 comme suit:

*Conseil d'administration:*

MM. Marco Bus, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;  
Stefano Ciccarello, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;  
Claude Defendi, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;  
Michele Amari, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 5, bld de la Foire, L-1523 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2005, réf. LSO-BD00330. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027979.3/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

---

**BOULANGERIE-PATISSERIE PAUL GUIRSCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4955 Bascharage, 70, avenue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 33.599.

**DISSOLUTION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 11 mars 2005, numéro 2005/0386 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 17 mars 2005, volume 431, folio 75, case 8, que la société à responsabilité limitée BOULANGERIE-PATISSERIE PAUL GUIRSCH, S.à r.l., avec siège social à L-4955 Bascharage, 70, avenue de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Alex Weber, soussigné, en date du 19 avril 1990, publié au Mémorial C, numéro 381 du 16 octobre 1990, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 6 février 2002, publié au Mémorial C, numéro 811 du 29 mai 2002,

a été dissoute avec effet au 11 mars 2005.

La société n'a plus d'activités.

Décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société Monsieur Paul Guirsch et Madame Jeanne Roller.

Ceux-ci déclarent que la liquidation de la société a été achevée et qu'ils assument tous les éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute.

Les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant la durée de cinq années au domicile des époux Monsieur Paul Guirsch et Madame Jeanne Roller à L-4467 Soleuvre, 50, rue de Limpach.

Bascharage, le 4 avril 2005.

Pour extrait

A. Weber

Le notaire

(028038.3/236/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

---

**TELESPAZIO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 70.876.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 15 février 2005*

*Résolutions*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Carlo Augusto Maria Micchi de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission. Le conseil le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Bernardino De Sanctis, demeurant professionnellement au 965, Via Tiburtina, I-00156 Rome (Italie), son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2005, réf. LSO-BD00331. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(027980.3/024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

**MATSC, Société Civile.**  
**Capital social: EUR 5.970.610,-.**  
Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg E 187.

*Constat d'augmentation de capital du 23 décembre 2004*

L'an deux mille quatre, le vingt trois décembre.

A comparu:

Monsieur Olivier Legrain, gérant, demeurant 8, passage Saint Ferdinand, F-92200 Neuilly-sur-Seine, (ci-après «le mandataire»), agissant en sa qualité de gérant unique et de mandataire spécial des associés de la société civile MATSC, ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro E 187, constituée en date du 29 octobre 2003 suivant acte sous seing privé, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 1.283 du 3 décembre 2003, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 9 juillet 2004, suivant acte sous seing privé, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 979 du 1<sup>er</sup> octobre 2004;

en vertu d'un pouvoir conféré par décision des associés, prise en date du 10 mars 2004, modifiant l'article 11 des statuts et autorisant chaque associé à accorder pouvoir au gérant de la Société, agissant seul et avec pleine faculté de substitution, pour le représenter et voter à toute assemblée générale des associés de la Société ayant à l'ordre du jour l'approbation de la cession, ou de la souscription de parts sociales suite à une augmentation de capital, quel que soit le nombre de parts sociales ainsi transférées ou souscrites, à, et/ou par, soit un associé existant, soit un non-associé, pour autant que ce dernier exerce au moment de la cession ou de la souscription une activité professionnelle au sein du groupe MATERIS.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a pris note et constate conformément à l'article 11 des statuts de la Société ce qui suit:

I. Que le capital social de la société s'élève actuellement à EUR 5.970.610,- (cinq millions neuf cent soixante dix mille six cents dix euros) divisé en 597.061 (cinq cent quatre vingt dix sept mille soixante et une) parts de EUR 10,- (dix euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.

II. Que la société a reçu dix sept demandes de souscription à 17.250 (dix sept mille deux cent cinquante) parts nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts anciennes, à émettre en contrepartie d'une augmentation de capital de EUR 172.250,- (cent soixante douze mille cinq cent euros), comme suit:

Souscripteurs	Nombre de parts
M. Haustch Stéphane	600
M. Vicente Fernando	600
M. Falcetti Stefano	1.000
M. Lorenzin Orlando	300
M. Cavagna Gian Pietro	500
M. Masson Marcel	1.000
Mme Fusetti Anna Maria	500
M. Baillagou Pierre	2.500
M. Taquet Pascal	750
M. Labourt Ibarre Pierre	2.000
M. Richardson Martin A.	1.500

M. Raynaud Lionel . . . . .	1.500
Mme de la Tribouille Valérie . . . . .	1.200
M. Prautzsch Volker . . . . .	1.500
Mme Rossi Véronique . . . . .	600
Mme Escobedo Dorothy . . . . .	600
Mme Saez Viviana . . . . .	600

III. Que les 17.250 (dix sept mille deux cent cinquante) parts nouvelles ont été souscrites par les souscripteurs pré-désignés et seront libérées intégralement en numéraire par versements à un compte bancaire au nom de la société MATSC, prédésignée, de sorte que la somme de EUR 172.250,- (cent soixante douze mille cinq cent euros) sera mise à la libre disposition de cette dernière.

IV. Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social, le premier alinéa de l'article six des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

**Art. 6. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à la somme de EUR 6.143.110,- (six millions cent quarante trois mille cent dix euros) divisé en 614.311 (six cent quatorze mille trois cent onze) parts de EUR 10,- (dix euros) chacune, attribuées aux associés en représentation de leurs apports respectifs, à savoir:

Alt Charles . . . . .	2.500 Parts
Amathieu Lorris . . . . .	4.000 Parts
Amelot Bertrand . . . . .	1.900 Parts
Anderson Peter . . . . .	5.500 Parts
Assis Genine . . . . .	1.125 Parts
Averlant Jacques . . . . .	600 Parts
Baillagou Pierre . . . . .	2.500 Parts
Biraghi Marco . . . . .	1.000 Parts
Bonneviale Brice . . . . .	2.500 Parts
Bottomley Paul . . . . .	2.500 Parts
Boussage Patrick . . . . .	1.500 Parts
Broquin Marc . . . . .	2.000 Parts
Bunt Nancy . . . . .	2.000 Parts
Bussoli Louis . . . . .	1.500 Parts
Caldwell Robin . . . . .	3.000 Parts
Carlier Lisiane . . . . .	750 Parts
Chartier Loic . . . . .	1.000 Parts
Chateau Isabelle . . . . .	1.000 Parts
Chen Sin-Fook . . . . .	1.000 Parts
Crevecoeur Gérard . . . . .	2.500 Parts
Darsy Laurence . . . . .	1.500 Parts
Dattee-Vernat Bénédicte . . . . .	2.500 Parts
Defrasnes Philippe . . . . .	3.000 Parts
Delaunay Christine . . . . .	1.500 Parts
Desmidt Guy . . . . .	1.500 Parts
Dodge Bryan . . . . .	1.100 Parts
Douheret Blandine . . . . .	750 Parts
Dupreez Peter . . . . .	2.250 Parts
Durand Claude . . . . .	2.500 Parts
Elorza Enrique . . . . .	1.100 Parts
Esposito Philippe . . . . .	3.000 Parts
Estienne Frédéric . . . . .	1.500 Parts
Evangelista Paulo César . . . . .	1.000 Parts
Falaschi Jean-Pierre . . . . .	2.500 Parts
Fassier Armelle . . . . .	500 Parts
Fevzi Elmas . . . . .	1.500 Parts
Figueira Luis Carlos . . . . .	2.500 Parts
Fitzgerald Mark . . . . .	2.500 Parts
Foulon Daniel . . . . .	2.200 Parts
Frenkian Michael . . . . .	1.650 Parts
Fryda Hervé . . . . .	1.500 Parts
Garonnat Mireille . . . . .	750 Parts
Gimat Denis . . . . .	1.125 Parts
Glander Margaret . . . . .	1.500 Parts
Goossens Derek . . . . .	4.000 Parts



Guillon Pierre-Antoine	1.500 Parts
Guinot Dominique	4.000 Parts
Haemers Arnaud	1.125 Parts
Hodenus Karl	2.000 Parts
Hogg David	2.500 Parts
Hu Chong	2.500 Parts
Hulin Xavier	1.650 Parts
Jary Jean-Marc	1.500 Parts
Jolly Remi	3.000 Parts
King Robert	650 Parts
Kwasny Echterhagen Rudiger	2.000 Parts
Labourt Ibarre Pierre	2.000 Parts
Laguillez Jean-Yves	5.500 Parts
Lalouette Vincent	1.500 Parts
Lastennet Edouard	2.000 Parts
Laugerette Thierry	2.000 Parts
Lempereur Eric	2.500 Parts
Lenfant Pascal	500 Parts
Levet Jean-Pierre	2.000 Parts
Löf Bengt	2.500 Parts
Mathieu Alain	5.000 Parts
Milbrath Peter	2.500 Parts
Mirra Frédéric	750 Parts
Molitor Patrick	2.500 Parts
Mosser Bernard	4.500 Parts
Mucha Wojciech	1.500 Parts
Newton Tony	2.500 Parts
Norelius Per	2.000 Parts
Oxley Colin	2.500 Parts
Parr Christopher	2.500 Parts
Porzgen Dirk	2.000 Parts
Prautzsch Volker	1.500 Parts
Rabiet Christophe	1.320 Parts
Raulin Marielle	3.000 Parts
Raveneau Philippe	4.500 Parts
Raynaud Lionel	1.500 Parts
Reid Graham	1.500 Parts
Richardson Martin A.	1.500 Parts
Roesky Reiner	2.500 Parts
Roma Marco	4.100 Parts
Roux Elise	2.000 Parts
Saucier François	2.500 Parts
Simon Thomas	1.125 Parts
Simonin Fabien	1.500 Parts
Taquet Pascal	750 Parts
Touzo Bruno	1.500 Parts
Trassard Jean-Christophe	2.000 Parts
de la Tribouille Valérie	1.200 Parts
Valdelievre Benoît	2.000 Parts
Valmary Eric	3.000 Parts
Wohrmeyer Christoph	3.000 Parts
Wolf Nicolas	2.000 Parts
Ziegler Guido	3.000 Parts
Broz Vaclav	650 Parts
Chassaing Philippe	2.500 Parts
Engel Louis	1.400 Parts
Faynot Benoît	500 Parts
Garden Daniel	2.200 Parts
Gires Valerie	1.000 Parts
Kemerli Kerem	1.900 Parts
Lamotte Jacky	850 Parts

Landry Anne . . . . .	1.000 Parts
Lebre Eric . . . . .	1.500 Parts
Lopez de Azcona Diego . . . . .	1.600 Parts
Pellerin Bruno . . . . .	500 Parts
Plancon Marc . . . . .	600 Parts
Ribeiro Nuno . . . . .	1.000 Parts
Riou Arnaud . . . . .	1.000 Parts
Seymore Norman . . . . .	1.500 Parts
Tengattini Tullio . . . . .	1.600 Parts
Terrade Jean-Marc . . . . .	500 Parts
Tricotelle Jacky . . . . .	1.200 Parts
Trzewiczynska Agata . . . . .	1.000 Parts
Ado Valentin . . . . .	1.000 Parts
Caraux Catherine . . . . .	1.500 Parts
de la Gorce Marie Christine . . . . .	1.500 Parts
Gordien Marie . . . . .	750 Parts
Muller Laurence . . . . .	1.500 Parts
N'Guyen Ngoc Tung . . . . .	1.800 Parts
Robin Jean Paul . . . . .	750 Parts
Saint Cricq Christophe . . . . .	800 Parts
Soubranne Alain . . . . .	1.300 Parts
Tassin Jean . . . . .	800 Parts
Amestoy Jean Pierre . . . . .	3.700 Parts
Asseraf Frédéric . . . . .	2.700 Parts
Astengo José . . . . .	3.000 Parts
Azevedo Ricardo . . . . .	2.000 Parts
Barr Doug . . . . .	3.788 Parts
Bergalli Walter . . . . .	3.400 Parts
Boddaert Philippe . . . . .	3.000 Parts
Bonnet François . . . . .	1.900 Parts
Brey Carlos . . . . .	1.900 Parts
Buchanan Carlton . . . . .	4.000 Parts
Comiskey John . . . . .	4.000 Parts
Cres Bruno . . . . .	2.000 Parts
Cummins Kenny . . . . .	4.000 Parts
de la Roche Aymon Guillaume . . . . .	5.100 Parts
Desbordes Hervé . . . . .	1.800 Parts
Devlin Liam . . . . .	1.916 Parts
Dieudonné Sylvestre . . . . .	1.800 Parts
Escobedo Dorothy . . . . .	600 Parts
Ferreira Sergio M. . . . .	2.800 Parts
Fischer Glenn . . . . .	1.900 Parts
Foré Philippe . . . . .	2.350 Parts
Fouchault Jacques . . . . .	3.300 Parts
Galloux Laurent . . . . .	1.500 Parts
Gnagne Agnero Pierre . . . . .	2.300 Parts
Gonzales Montse . . . . .	1.500 Parts
Hahn Hubert . . . . .	2.000 Parts
Hautsch Stéphane . . . . .	600 Parts
Hoste Darren . . . . .	2.200 Parts
Huisken Duane . . . . .	1.000 Parts
Jeanneau Thierry . . . . .	2.000 Parts
Jones Ted . . . . .	1.000 Parts
Koo Richard . . . . .	6.600 Parts
Latrille Julien . . . . .	2.500 Parts
Le Nedic Jean François . . . . .	2.000 Parts
Lemahieu Eric . . . . .	900 Parts
Iotti Denis . . . . .	2.000 Parts
Martos Riera Antonio . . . . .	3.700 Parts
Maume Patrice . . . . .	2.000 Parts
Mayet Didier . . . . .	2.000 Parts

Medina Aberlado . . . . .	4.800 Parts
Meslet Gendron Ghislaine . . . . .	1.900 Parts
Moses John . . . . .	3.788 Parts
Muniz Daniel . . . . .	2.200 Parts
Nunn Andrew . . . . .	3.788 Parts
Owens Richard . . . . .	1.000 Parts
Pace Corey . . . . .	800 Parts
Pagnon Bruno . . . . .	1.800 Parts
Parra Medina Miguel . . . . .	4.400 Parts
Puigvert Manuel . . . . .	2.500 Parts
Richard Nathalie . . . . .	3.900 Parts
Rivière Sylvie . . . . .	1.900 Parts
Rossi Véronique . . . . .	600 Parts
Saez Viviana . . . . .	600 Parts
Sancho Ventura Juan José . . . . .	3.900 Parts
Shackle Steve . . . . .	2.200 Parts
Smigielski Jean Pierre . . . . .	2.500 Parts
Tarascon Jean Claude . . . . .	4.800 Parts
Théron Bernard . . . . .	3.200 Parts
Thomas François . . . . .	2.000 Parts
Torres Cabello José Ramon . . . . .	3.700 Parts
Tourbier Philippe . . . . .	1.900 Parts
Vicente Fernando . . . . .	600 Parts
Vieville Georges . . . . .	708 Parts
Whitfield Jim . . . . .	1.000 Parts
Alarcon Beltran . . . . .	1.673 Parts
Antonello Stefano . . . . .	1.400 Parts
Arcolini Franco . . . . .	836 Parts
Aubert Jean Paul . . . . .	2.090 Parts
Bianchi Massimiliano . . . . .	1.150 Parts
Blandini Ignacio . . . . .	1.836 Parts
Bonassi Claude . . . . .	5.994 Parts
Bonnet Jacques . . . . .	1.928 Parts
Bouedec Pascal . . . . .	1.321 Parts
Boutonnet Sabine . . . . .	1.286 Parts
Brochard Gregory . . . . .	1.286 Parts
Calvet Philippe . . . . .	1.807 Parts
Caron Delphine . . . . .	2.317 Parts
Casajus Bernard . . . . .	1.345 Parts
Castaldi Paolo . . . . .	2.049 Parts
Catalani Giuseppe . . . . .	836 Parts
Cavagna Gian Pietro . . . . .	500 Parts
Chapuis François . . . . .	1.150 Parts
Clausier Christian . . . . .	2.091 Parts
Compiègne Jean-Louis . . . . .	2.025 Parts
d'Harcourt Aline . . . . .	1.320 Parts
David Jean Pierre . . . . .	2.090 Parts
de Freitas Catherine . . . . .	1.464 Parts
de Lacam Hubert . . . . .	1.136 Parts
Delas André . . . . .	1.464 Parts
Della Maggiore Andrea . . . . .	1.263 Parts
Deppe Philippe . . . . .	1.512 Parts
Deri Luca . . . . .	3.886 Parts
Falcetti Stefano . . . . .	1.000 Parts
Fauvarque Ludovic . . . . .	1.760 Parts
Favali Manuela . . . . .	2.104 Parts
Fierro Curado . . . . .	1.045 Parts
Folgringer Patricia . . . . .	802 Parts
Fusetti Anna Maria . . . . .	1.900 Parts
Galardini Enrico . . . . .	1.263 Parts
Garcia Francesc . . . . .	1.742 Parts

Gasperetto G. Battista . . . . .	2.320 Parts
Genet Benoît. . . . .	1.464 Parts
Geri Roberto . . . . .	1.150 Parts
Ghilardi Francesco . . . . .	1.988 Parts
Gianni Roberto . . . . .	941 Parts
Girard Jean-Eric . . . . .	5.835 Parts
Gorla Valentino. . . . .	1.400 Parts
Grassini Gabriella . . . . .	1.263 Parts
Guerin Patrick. . . . .	2.298 Parts
Hubo Didier . . . . .	1.807 Parts
Innocenti Paolo . . . . .	836 Parts
L'Aminot Ronan . . . . .	2.151 Parts
Larozze Philippe . . . . .	1.464 Parts
Le Got Marie. . . . .	1.321 Parts
Malfatti Sylvia. . . . .	1.150 Parts
Manicardi Roberto . . . . .	1.988 Parts
Mantovani Laura . . . . .	1.150 Parts
Marabotti Paolo . . . . .	1.502 Parts
Masson Marcel . . . . .	7.000 Parts
Michieletto Serse . . . . .	2.585 Parts
Milan Denise . . . . .	1.400 Parts
Montoir Hervé . . . . .	2.288 Parts
Lorenzin Orlando . . . . .	1.450 Parts
Padovan Cristian. . . . .	1.076 Parts
Pennel Stéphane . . . . .	1.321 Parts
Pillon Bernard . . . . .	1.321 Parts
Poujol Philippe . . . . .	1.807 Parts
Quemener Alain . . . . .	1.286 Parts
Roussel Jo . . . . .	2.025 Parts
Rouze Alain . . . . .	2.025 Parts
Serdoz Mario. . . . .	1.884 Parts
Taconnet François . . . . .	1.150 Parts
Taddei Stefano . . . . .	1.879 Parts
Trinchello Massimo. . . . .	1.500 Parts
Triolo Bruno . . . . .	1.597 Parts
Zeni Sergio . . . . .	4.129 Parts
Zilahi Catherine . . . . .	1.320 Parts
Atkinson Peter . . . . .	2.575 Parts
Brachet François-Guy. . . . .	2.500 Parts
Canovas Michel. . . . .	5.239 Parts
Choi Hyung-Mok . . . . .	1.502 Parts
Digenis George. . . . .	1.900 Parts
Doll Christian . . . . .	2.097 Parts
Dunnes Tomas . . . . .	2.000 Parts
Gondolf Marc . . . . .	4.339 Parts
Hsieh George . . . . .	2.000 Parts
Jackson Mike . . . . .	4.339 Parts
Klimov Vladimir . . . . .	1.502 Parts
Kucera Zdenek. . . . .	650 Parts
Lecoïnte Serge . . . . .	6.187 Parts
Lee Johnson. . . . .	1.502 Parts
Leong Michael . . . . .	4.339 Parts
Lindahl Clemens . . . . .	5.239 Parts
Meunier Pierre . . . . .	1.103 Parts
Mongellas Didier. . . . .	1.502 Parts
Morgenstern Uwe. . . . .	1.000 Parts
Morris Derrick . . . . .	2.500 Parts
Neumann Robert . . . . .	2.500 Parts
Nicklasson Ulf. . . . .	1.937 Parts
Ploncard Patrick . . . . .	3.000 Parts
Plummer Robert. . . . .	1.234 Parts

Radal Jean-Pierre	2.000 Parts
Renault Jean-Pierre	2.000 Parts
Rennison Grant	1.637 Parts
Robinson Derek	5.239 Parts
Roodsari Sarang	1.502 Parts
Schatten Monika	1.000 Parts
Soudier Jérôme	1.000 Parts
Wanschoor André	3.000 Parts
Weber Friedrich	2.097 Parts
Yasujima Masami	1.500 Parts
Ziarovski Emile	2.000 Parts

En outre, le soussigné donne tous pouvoirs à Monsieur John Seil ou Mademoiselle Gentiane Préaux ou Madame Carine Grundheber, à l'effet de procéder (i) à toutes formalités requises, (ii) signer tous actes et documents et (iii) plus généralement faire le nécessaire, en relation avec l'augmentation de capital ci-dessus.

Le 23 décembre 2004.

O. Legrain

Le Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03165. – Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028431.3/534/368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2005.

**FRANKFURTER VOLKSBANK INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1840 Luxembourg, 36, boulevard Joseph II.

H. R. Luxembourg B 88.081.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Gesellschafterversammlung vom 18. März 2005*

Die Gesellschafterversammlung der FRANKFURTER VOLKSBANK INTERNATIONAL S.A. fasste folgenden einstimmigen Beschluss:

Bestellung von Herrn Dietmar Eifler zum Mitglied des Verwaltungsrates.

Luxemburg, den 29. März 2005.

FRANKFURTER VOLKSBANK INTERNATIONAL S.A.

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2004, réf. LSO-BD00582. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028045.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

**EXECO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 54.855.

EXTRAIT

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales de la société EXECO, S.à r.l. en date du 7 mars 2005, que Monsieur Khalid Laghzaoui a cédé 200 parts sociales à la société CORP. SPECIALITIES HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

Suite à cette convention de cession de parts sociales, la répartition des parts sociales est modifiée comme suit:

Madame Violette Rouach	800 parts sociales
CORP. SPECIALITIES HOLDING S.A.	200 parts sociales
Total	1.000 parts sociales

Luxembourg, le 18 mars 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2005, réf. LSO-BC05027. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028029.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

35790

**SES GLOBAL S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.  
R. C. Luxembourg B 81.267.

—  
EXTRAIT

Suite à la réunion du Conseil d'Administration de la société du 1<sup>er</sup> juillet 2004 M. Mark Rigolle a été nommé Directeur Financier en remplacement de M. Jürgen Schulte. A ce titre, Mr. Mark Rigolle devient membre du Comité Exécutif de SES GLOBAL S.A.

Les fonctions de M. Dean Olmstead ont pris fin le 30 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 31 mars 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

R. Steichen

Président du Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2005, réf. LSO-BD00016. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(028054.3/250/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

---

**LOCAPRESS S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R. C. Luxembourg B 64.987.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 août 2004*

Suivant une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 août 2004 de la société LOCAPRESS S.A., il a été décidé que:

1) L'assemblée a décidé de renouveler les mandats des administrateurs, à savoir:

- Madame Elsa A.C. Stultjens, demeurant St. Truiden (B),
- Monsieur Arie J. Struijk, demeurant à Delwijnen (NL),
- Madame Alexandra Swinnen, demeurant à Zoutleeuw (B).

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statutaire de l'an 2010.

2) L'assemblée a décidé d'appeler au poste de Commissaire aux Comptes la société suivante:

- WMA, S.à r.l., ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statutaire de l'an 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 29 mars 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2005, réf. LSO-BC06724. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028016.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

---

**INTERCONSULT, LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 40.312.

—  
*Extrait des minutes de la réunion du Conseil d'Administration de la société tenue au siège social en date du 28 février 2005*

Conformément à la Loi du 2 août 2003 portant modification de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier, la société DELOITTE S.A. est désignée à la fonction de réviseur d'entreprises pour la période d'une année à compter de ce jour.

Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Un délégué à la gestion journalière

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2005, réf. LSO-BC00557. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028049.3/536/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

---

35791

**MANICO (HOLDINGS) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2018 Luxembourg, 19, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 17.936.

—  
EXTRAIT

Il résulte des lettres reçues en date du 23 mars 2005 que la société AUDIT ROYAL S.A., avec siège social au 19, rue Aldringen, BP 878, L-2018 Luxembourg a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes de la société et demandant décharge de leur mandat avec effet immédiat.

Luxembourg, le 23 mars 2005.

Pour extrait conforme  
HOOGEWERF & CIE  
Agent domiciliataire  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2005, réf. LSO-BC05419. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028063.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

---

**NBK HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 12.093.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 25 février 2005*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

- Monsieur Nasser Musuaed Al-Sayer, demeurant professionnellement à Abdullah Al Ahmad Street, P.O. Box, 13001 Safat, Kuwait;
- Monsieur Ibrahim S. Dabdoub, demeurant professionnellement à Abdullah Al Ahmad Street, P.O. Box, 13001 Safat, Kuwait;
- Monsieur Yacoub Yousuf Al Hamad, demeurant professionnellement à Abdullah Al Ahmad Street, P.O. Box, 13001 Safat, Kuwait;
- Monsieur Pierre Auba, demeurant professionnellement à 90, avenue des Champs-Élysées, F-75008 Paris.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

- MONTBRUN REVISION, S.à r.l., Luxembourg.

Luxembourg, le 29 mars 2005.

Pour extrait conforme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2005, réf. LSO-BC06528. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028070.2/534/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

---

**CLAY TILES PARTICIPATIONS, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 69.915.550,-.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 89.336.

—  
L'associé unique de la Société a décidé le 9 mars 2005 de reconduire le mandat de tous les gérants de la Société pour une période renouvelable d'un an prenant immédiatement fin à l'issue de l'approbation par l'associé unique des comptes annuels de la Société clos au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2005.

Pour la société  
TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.  
Domiciliataire  
Représenté par Mme P. Kotoula  
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2005, réf. LSO-BC05077. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028050.3/805/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

---

**THE BARING MEXICO PRIVATE EQUITY INVESTMENT COMPANY,**

**Société à responsabilité limitée.**

**Share capital: EUR 20,000.-.**

Registered office: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 106.924.

—  
STATUTES

In the year two thousand and five, on the fourteenth day of March.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

THE BARING MEXICO PRIVATE EQUITY FUND L.P. II, a delaware limited partnership, having its registered office and office address at c/o The Corporation Trust Company, Corporate Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America, represented by its general partner BARING MEXICO (GP) LIMITED, a company limited by shares established under the laws of Guernsey, having its registered office at 13-15 Victoria Road, St. Peter Port, Guernsey; and

BARING MEXICO (GP) LIMITED, a company limited by shares, established under the laws of Guernsey, having its registered address at 13-15 Victoria Road, St. Peter Port, Guernsey;

both here represented by Gilles Dusemon, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

by virtue of two proxies given in New York, NY, USA on March 11, 2005.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. BARING MEXICO (GP) LIMITED, a company limited by shares established under the laws of Guernsey, is the managing general partner of The BARING MEXICO PRIVATE EQUITY FUND L.P., a Delaware limited partnership (the Company), dated as of 17 May 1996, as amended and restated from time to time and for the last time on December 29, 2004.

II. BARING MEXICO (GP) LIMITED and THE BARING MEXICO PRIVATE EQUITY FUND L.P. II are the sole limited partners of the Company (the Partners).

III. That by a resolution of the General Partner validly adopted on February 25, 2005, a copy of which shall remain annexed to the present deed, the General Partner resolved to transfer both the Company's registered seat as well as its principal establishment and place of effective management from Delaware to the City of Luxembourg with immediate effect without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance. All formalities required under the laws of the State of Delaware to give effect to that resolution have been duly performed.

IV. The agenda of the meeting is the following:

1. Transfer of the principal establishment and place of effective management of the Company from the State of Delaware to the City of Luxembourg as from the date of the present notarial deed, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance;

2. Adoption by the Company of the legal form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name THE BARING MEXICO PRIVATE EQUITY INVESTMENT COMPANY and acceptance of the Luxembourg nationality arising from the transfer of the principal establishment of the Company to the City of Luxembourg;

3. Approval of the interim financial accounts of the Company as at March 14, 2005;

4. Amendment and restatement of the Company's articles of association so as to conform them to the laws of Luxembourg, as a consequence of the acceptance of the Luxembourg nationality as specified in item 2. above;

5. Revocation of the current managing general partner and appointment of new managers for an unlimited duration;

6. Establishment of the registered seat, the principal establishment and place of effective management of the Company at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

Thereupon, the appearing parties, represented as stated here above, requested the notary to record that:

*First resolution*

The Partners resolve to transfer the registered seat, principal establishment and place of effective management of the Company from Delaware to the City of Luxembourg with immediate effect, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance. The Partners further declare that all formalities required under the laws of Delaware to give effect to such transfer have been duly performed.

*Second resolution*

The Partners resolve that the Company adopts the form of a private limited liability company («société à responsabilité limitée») with the name of THE BARING MEXICO PRIVATE EQUITY INVESTMENT COMPANY, accepts the Luxembourg nationality and shall as from the date of the present deed be subject to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

*Third resolution*

The Partners approve the opening balance sheet of the Company at March 14, 2005, a copy of which shall remain attached to the present deed.



#### Fourth resolution

As a result of the foregoing resolutions, the Partners resolve to amend and completely restate the articles of association of the Company so as to conform them to Luxembourg laws.

The restated articles of association of the Company shall read as follows:

### I. Name - Registered Office - Object - Duration

#### Art. 1. Name

There exists a private limited liability company («société à responsabilité limitée») under the name THE BARING MEXICO PRIVATE EQUITY INVESTMENT COMPANY (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

#### Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single Partner or the general meeting of Partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

#### Art. 3. Object

3.1. The object of the Company is the acquisition and holding of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

#### Art 4. Duration

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the Partners.

### II. Capital - Shares

#### Art. 5. Capital

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twenty thousand euros (EUR 20,000) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of forty euro (EUR 40) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single Partner or, as the case may be, by the general meeting of Partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

#### Art. 6. Shares

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among Partners or, if there is no more than one Partner, to third parties.

In case of plurality of Partners, the transfer of shares to non-Partners is subject to the prior approval of the general meeting of Partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A Partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

### III. Management - Representation

#### Art. 7. Board of managers

7.1. The Company is managed by a board of managers, consisting of one or more Managers A and one or more Managers B appointed by a resolution of the single Partner or the general meeting of Partners which sets the term of their office. The manager(s) need not to be Partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

#### Art. 8. Powers of the board of managers

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of Partners fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either Partners or not, by any two managers of the Company.

#### Art. 9. Procedure

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one Manager A. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast, including at least one Manager A. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

#### Art. 10. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of the sole manager, or if several managers have been appointed, by the joint signatures of two managers of which one is a Manager A or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory powers has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

#### Art. 11. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

#### Art. 12. Environmental management

12.1. As promptly as possible, the manager(s) shall:

(i) send at least two (2) of its/their employees to IFC-sponsored or approved environmental training;

(ii) establish and implement an Environmental Management System satisfactory to IFC and ensure that such EMS remains in full force and effect;

(iii) from the employees who attended the environmental training specified in (i) above, appoint (x) a senior officer to implement and supervise the EMS, and (y) an environmental coordinator to conduct reviews of Portfolio Companies with respect to the National and Local Requirements, the IFC Policies and the Environmental, Health & Safety Guidelines, or hire consultants to perform such reviews;

(iv) promptly (x) notify the Partners if the persons set forth in (iii)(x) and (y) above no longer perform such duties, (y) appoint new persons to replace them, and (z) ensure that such new persons attend the next scheduled IFC-sponsored or approved environmental training; and

(v) not amend, modify or rescind the EMS without the approval of IFC.

12.2. As promptly as possible, but in any event not more than 90 days after the close of each Fiscal Year of the Company, the manager(s) shall furnish the Partners with an Environmental Performance Report.

12.3. The manager(s) shall use its (their) best efforts to cause the Portfolio Companies to continue (i) to comply with all applicable National and Local Requirements, IFC Policies and the Environmental, Health & Safety Guidelines, and (ii) not to engage in any Prohibited Activity.

12.4. As promptly as possible after becoming aware of any activity by a Portfolio Company which does not comply with the applicable National and Local Requirements, IFC Policies or Environmental, Health & Safety Guidelines, or which is classified as a Prohibited Activity, the manager(s) shall (i) use its (their) best efforts to cause such Portfolio Company to implement a Corrective Action Plan; and (ii) use reasonable efforts to dispose of the Company's investment in such Portfolio Company on commercially reasonable terms, taking into account liquidity, market constraints and fiduciary responsibilities, if any Portfolio Company does not implement a Corrective Action Plan as provided in (i) above.

12.5. The Company shall reimburse IFC for any reasonable expenses incurred by IFC in connection with its clearance of all Category A Projects.

#### IV. General Meetings of Partners

##### Art. 13. Powers and voting rights

13.1. The single Partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of Partners.

13.2. Each Partner has voting rights commensurate to its shareholding.

13.3. Each Partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of Partners.

##### Art. 14. Form - Quorum - Majority

14.1. If there are not more than twenty-five Partners, the decisions of the Partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the Partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The Partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the Partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

14.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by Partners owning more than half of the share capital.

14.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the Partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

#### V. Indemnification of Partners

##### Art. 15. Indemnification of Covered Persons, etc.

The Company shall, to the fullest extent permitted by applicable law, indemnify and hold harmless each Covered Person against all claims, liabilities and expenses of whatever nature (Claims) relating to activities undertaken in connection with the Company, including, but not limited to, amounts paid in satisfaction of judgments, in compromise or as fines and penalties, and counsel fees and expenses (all of such amounts covered by this article 15 of the Articles and all expenses referred to in article 16 of the Articles are referred to as Damages) reasonably incurred in connection with the defence or disposition of any action, suit or other proceeding (a Proceeding), whether civil or criminal, before any court or administrative body in which such Covered Person may be or may have been involved as a party or otherwise or with which such Covered Person may be or may have been threatened, while acting as such Covered Person, upon provision of reasonable documentation to the Company, except with respect to any matter as to which such Covered Person shall have engaged in Disabling Conduct or shall have committed a material breach of these Articles. The manager(s) may, in its (their) sole discretion, waive any of its (their) rights under this Section V. of the Articles.

##### Art. 16. Expenses, etc.

Expenses incurred by a Covered Person in defence or settlement of any Claim that may be subject to a right of indemnification hereunder may be reimbursed by the Company prior to the final disposition thereof upon receipt of an undertaking by or on behalf of the Covered Person to repay such amount if it shall be determined ultimately that the Covered Person is not entitled to be indemnified hereunder. The right of any Covered Person to the indemnification provided herein shall be cumulative with, and in addition to, any and all rights to which such Covered Person may otherwise be entitled by contract or as a matter of law or equity and shall extend to such Covered Person's successors, assigns and legal representatives. All judgments against the Company and the manager(s), in respect of which the manager(s) is entitled to indemnification, shall be satisfied from Company assets only.

##### Art. 17. Notices of Claims, etc.

Promptly after receipt by a Covered Person of notice of the commencement of any action or proceeding involving a Claim, such Covered Person will, if a claim for indemnification in respect thereof is to be made against the Company, give written notice to the Company of the commencement of such action, provided that the failure of any Covered Person to give notice as provided herein shall not relieve the Company of its obligations under this Section V. of the Articles, except to the extent that the Company is actually prejudiced by such failure to give notice. In case any such action is brought against a Covered Person (other than a derivative suit in right of the Company), the Company will be entitled to participate in and to assume the defence thereof to the extent that the Company may wish, with counsel reasonably satisfactory to such Covered Person. After notice from the Company to such Covered Person of the Company's election to assume the defence thereof, the Company will not be liable for expenses subsequently incurred by such Covered Person in connection with the defence thereof. The Company will not consent to entry of any judgment or enter into any settlement that does not include as an unconditional term thereof the giving by the claimant or plaintiff to such Covered Person of a release from all liability in respect to such claim or litigation.

### **Art. 18. No Waiver**

Nothing contained in this Section V. of the Articles shall constitute a waiver by any Partner of any right that it may have against any party under federal or state securities laws.

## **VI. Annual Accounts - Allocation of Profits**

### **Art. 19. Accounting Year**

19.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January and end on the thirty-first December of each year.

19.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

19.3. Each Partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

### **Art. 20. Allocation of Profits**

20.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

20.2. The general meeting of Partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

## **VII. Dissolution - Liquidation**

### **Art. 21. Dissolution - Liquidation**

21.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be Partners, appointed by a resolution of the single Partner or the general meeting of Partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the Partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

21.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the Partner or, in the case of a plurality of Partners, the Partners in proportion to the shares held by each Partner in the Company.

## **VIII. Definitions**

### **Art. 22. Definitions**

As used herein the following terms have the meaning set forth below:

Affiliate shall mean, with respect to any specified Person, a Person that directly or indirectly, through one or more intermediaries, controls, is controlled by, or is under common control with, the Person specified, provided that Portfolio Companies shall not be «Affiliates» of the Investment Advisor, the manager, or the Company.

Articles shall have the meaning set forth in article 1 of these Articles.

Category A Project shall mean any project which, according to IFC's environmental review procedure, is likely to have significant adverse environmental impacts that are sensitive, diverse or unprecedented, such as:

- \* Large dams and reservoirs;
- \* Forestry (large scale);
- \* Agro-industries (large scale);
- \* Industrial plants (large scale);
- \* Major new industrial estates;
- \* Major oil and gas developments, including major pipelines;
- \* Large ferrous and non-ferrous metal operations;
- \* Large port and harbour developments;
- \* Projects with large resettlement components and all projects with potentially major impacts on human populations;
- \* Projects affecting indigenous or tribal populations;
- \* Large thermal and hydropower development;
- \* Projects that include the manufacture, use or disposal of environmentally significant quantities of pest control products;
- \* Manufacture, transportation and use of hazardous and/or toxic materials;
- \* Domestic and hazardous waste disposal operations;
- \* Projects which pose serious occupational or health risks; and
- \* Projects which pose serious socioeconomic concerns.

Claims shall have the meaning set forth in article 15.1 of the Articles.

Company shall have the meaning set forth in article 1 of the Articles.

Corrective Action Plan shall mean a remediation or corrective action plan, including the details of an implementation schedule and costs, which, upon implementation, will enable a Portfolio Company to carry out its business in accordance with the IFC Policies and the Environmental, Health & Safety Guidelines (applicable for Category A Projects), and in compliance with the National and Local Requirements.

Covered Persons shall mean the Investment Advisor, their respective Affiliates, any of their respective members, shareholders, controlling Persons, officers, directors, Partners, employees or agents or their respective Affiliates, employees, agents or principals.

Damages shall have the meaning set forth in article 15.1. of the Articles.

Disabling Conduct shall mean conduct that constitutes fraud, wilful misfeasance, gross negligence or reckless disregard of duty in the conduct of the duties of the Person referred to.

Environmental, Health & Safety Guidelines shall mean the guidelines applicable to any activity carried out by an entity, as provided in the Pollution Prevention and Abatement Handbook, and/or the applicable IFC sector specific and General Health and Safety guidelines, or in the absence of an applicable guideline for a sector, the General Environmental Guideline, as specified by IFC.

Environmental Management System or EMS shall mean the part of the overall management system of the Company relevant to the environment, health, safety and social aspects and includes organizational structure, responsibilities, procedures and resources to (i) impose requirements on each Portfolio Company (either immediately or, if a Corrective Action Plan is used, over a specified period of time) to carry out its business in accordance with IFC policies and the Environmental, Health & Safety Guidelines (if applicable), and other environmental policies and standards, if any, of the Company and comply with the National and Local Requirements; and (ii) monitor the environmental and social performance of Portfolio Companies against applicable standards.

Environmental Performance Report shall mean a written report, to be prepared by the manager(s), evaluating the environmental and occupational, health and safety performance of the Company's investments for the previous Fiscal Year based on the requirements set forth in these Articles and the Environmental Management System.

Fiscal Year shall mean the fiscal year of the Company, as determined pursuant to article 19.1. of the Articles.

Forced Labour means all work or service, not voluntarily performed, that is extracted from an individual under threat of force or penalty.

Harmful Child Labour means the employment of children that is economically, exploitive, or is likely to be hazardous to, or to interfere with the child's education, or to be harmful to the child's health, or physical, mental, spiritual, moral, or social development.

IFC shall mean International Finance Corporation.

IFC Policies shall mean IFC's policies addressing the identification, assessment and mitigation of potential environmental and social impacts related to the development of IFC-sponsored projects.

IIC shall mean Inter-American Investment Corporation.

Investment Advisor shall mean Baring Latin America Partners, S.C. a Mexican company, or any successor thereto.

Investment Company Law shall mean the United States Investment Company Law of 1940, as amended.

Investment Guidelines shall mean that a Portfolio Company should generally possess many of the following characteristics:

- \* have a satisfactory history of profitable trading or be reasonably capable of being profitable in the current financial year;
- \* have or will have an experienced, competent and energetic management team;
- \* have strong prospects of sustaining stable and above-average rates of growth in earnings in clear and identifiable markets;
- \* have a reasonable expectation of being able to exploit international markets unless by definition of its franchise it is restricted to a specific geographic region;
- \* possess proprietary, franchised, or unusual features creating a competitive advantage, lead time or otherwise exceptional ability for growth;
- \* have the commitment of management to the objectives of achieving liquidity and capital gain for investors and show a prospective return commensurate with current risk; and
- \* have annual sales between USD 3,000,000 and USD 50,000,000 equivalent.

National and Local Requirements shall mean the environmental, occupational, health and safety requirements of Mexico, its provinces and local authorities in effect from time to time, or those of the national and local governments of Other Latin American Countries, as applicable.

Other Latin American Countries shall mean all Latin American or Caribbean countries which are common members of the International Finance Corporation and IIC.

Ozone Depleting Substances (ODSs) shall mean chemical compounds which react with and deplete stratospheric ozone, resulting in the widely publicized «ozone holes». The Montreal Protocol lists ODSs and their target reduction and phase out dates.

PCBs shall mean Polychlorinated biphenyls - a group of highly toxic chemicals. PCBs are likely to be found in oil-filled electrical transformers, capacitors and switchgear dating from 1950-1985.

Person shall mean any individual, entity, corporation, partnership, association, joint-stock company, trust or unincorporated organization.

Portfolio Company shall mean an entity in which a Portfolio Investment is made by the Company directly or through one or more new or existing Portfolio Companies.

Portfolio Investment shall mean any initial or follow-on debt or equity (or debt with equity) investment (other than Temporary Investments) made by the Company, which, in the sole judgment of the manager(s) at the time it is made, is consistent with the investment objectives of the Company as described in the Investment Guidelines and is an appropriate investment for the Company. The terms «Portfolio Investment» and «securities» of a Portfolio Company shall include partnership interests in Portfolio Companies organized as partnerships.

Proceeding shall have the meaning set forth in article 15.1. of the Articles.

Prohibited Activity shall mean one or more of the following activities:

- \* Production or activities involving harmful or exploitative forms of Forced Labour/Harmful Child Labour.
- \* Production or trade in any product or activity deemed illegal under host country laws or regulations or international conventions and agreements.

\* Production or trade in weapons and munitions, if a Portfolio Company is substantially involved in such activities, i.e., the activity is not considered ancillary to such Portfolio Company's primary operations.

\* Production or trade in alcoholic beverages (excluding beer and wine) if a Portfolio Company is substantially involved in such activities, i.e., the activity is not considered ancillary to such Portfolio Company's primary operations.

\* Production or trade in tobacco if a Portfolio Company is substantially involved in such activities, i.e., the activity is not considered ancillary to such Portfolio Company's primary operations.

\* Gambling, casinos and equivalent enterprises, if a Portfolio Company is substantially involved in such activities, i.e., the activity is not considered ancillary to such Portfolio Company's primary operations.

\* Trade in wildlife or wildlife products regulated under Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora.

\* Production or trade in radioactive materials (this does not apply to the purchase of medical equipment, quality control (measurement) equipment and any equipment where IFC considers the radioactive source to be trivial and/or adequately shielded).

\* Production or trade or use of unbonded asbestos fibers (this does not apply to the purchase and use of bonded asbestos cement sheeting where the asbestos content is (20%).

\* Commercial logging operations or the purchase of logging equipment for use in primary tropical moist forest (prohibited by the Forestry policy) (cf. IFC OP 4.36, Forestry (under review)).

\* Production or trade in products containing PCBs.

\* Production or trade in pharmaceuticals subject to international phase out or bans.

\* Production or trade in pesticides/herbicides subject to international phase out.

\* Production or trade in Ozone Depleting Substances subject to international phase out.

\* Drift net fishing in the marine environment using nets in excess of 2.5 km. in length.

Temporary Investment shall be (a) cash in U.S. dollars, (b) obligations of, or fully guaranteed as to timely payment of principal and interest by, the United States of America and with a maturity date not in excess of 90 days from the date of purchase by the Company, (c) interest bearing accounts and/or certificates of deposit of any U.S. Bank with capital and surplus in excess of USD 200,000,000 and whose debt securities are rated at least A by MOODY'S INVESTOR SERVICES, INC. and A2 by STANDARD AND POOR'S CORPORATION, (d) repurchase agreements of any U.S. bank with capital and surplus in excess of USD 200,000,000 and whose debt securities are rated at least A by MOODY'S INVESTOR SERVICES, INC. and A2 by STANDARD AND POOR'S CORPORATION, and (e) a registered investment company that holds itself out as complying with Rule 2a-7 under the Investment Company Law.

#### *Fifth resolution*

The Partners resolve to revoke the current managing general partner and to appoint as new managers of the Company for an unlimited duration:

\* BARING MEXICO (GP) LIMITED, prenamed, as Manager A;

\* Johan Dejans, born on 17 November 1966 in Aarschot (Belgium), having his professional address at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg as Manager B; and

\* LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B. 79705 as Manager B.

#### *Sixth resolution*

The Partners resolve to establish the registered office, the principal establishment and place of effective management of the Company at 5, rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder appearing signed together with Us the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil cinq, le quatorze mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

THE BARING MEXICO PRIVATE EQUITY FUND L.P. II, une société limitée régie par les lois de l'état de Delaware, ayant son siège social à c/o THE CORPORATION TRUST COMPANY, CORPORATE TRUST CENTER, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, représentée par son gérant associé commandité BARING MEXICO (GP) LIMITED, une société à responsabilité limitée établie sous les lois de Guernesey, ayant son siège social à 13-15 Victoria Road, St. Peter Port, Guernesey; et

BARING MEXICO (GP) LIMITED, une société en commandite par actions établie sous les lois de Guernesey, ayant son siège social à 13-15 Victoria Road, St. Peter Port, Guernesey;

les deux ici représentées par M<sup>e</sup> Gilles Dusemon, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu de deux procurations données à New York, NY, Etats-Unis, le 11 mars 2005.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. BARING MEXICO (GP) LIMITED, une société à responsabilité limitée établie sous les lois de Guernesey, est le gérant associé commandité de THE BARING MEXICO PRIVATE EQUITY FUND L.P., une société de personnes limitée de l'Etat du Delaware (la Société), formée en date du 17 mai 1996, telle que modifiée et reformulée de temps en temps et en dernier lieu en date du 29 décembre 2004.

II. BARING MEXICO (GP) LIMITED et THE BARING MEXICO PRIVATE EQUITY FUND L.P. sont les seuls associés commanditaires de la Société (les Associés).

III. En vertu d'une résolution de l'Associé Commandité valablement adoptée le 25 février 2005, une copie de laquelle restera annexée au présent acte, l'Associé Commandité a résolu de transférer le siège social de la Société ainsi que son établissement principal et son lieu de direction effective depuis l'Etat du Delaware vers Luxembourg Ville avec effet immédiat sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuité sociétaire et juridique. Toutes les formalités requises par les lois de l'Etat de Delaware afin que la résolution produise ses effets ont été dûment effectuées.

IV. L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social de la Société ainsi que de son établissement principal et son lieu de direction effective depuis l'Etat du Delaware vers Luxembourg Ville avec effet au jour du présent acte notarié sans dissolution de la Société, mais au contraire avec pleine continuité sociétaire et juridique;

2. Adoption par la Société après le transfert de la forme juridique de société à responsabilité limitée sous la dénomination de THE BARING MEXICO PRIVATE EQUITY INVESTMENT COMPANY et acceptation de la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert du siège social, de l'établissement principal et du lieu de direction effective de la Société depuis le [Delaware] vers Luxembourg Ville;

3. Approbation du bilan intérimaire de la Société au 14 mars 2005;

4. Modification et refonte complète des statuts de la Société afin de les conformer aux dispositions légales luxembourgeoises, comme conséquence de l'acceptation de la nationalité luxembourgeoise tel que décrit au point 2. ci-dessus;

5. Révocation du gérant actuel et nomination de nouveaux gérants pour une durée illimitée; et

6. Fixation du siège social, de l'établissement principal ainsi que du lieu de direction effective de la Société à 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

#### *Première résolution*

Les Associés décident de transférer le siège social de la Société ainsi que son principal établissement et son lieu de direction effective depuis le Delaware vers Luxembourg Ville avec effet immédiat sans dissolution de la Société, mais au contraire avec pleine continuité sociétaire et juridique. Les Associés déclarent de plus que toutes les formalités requises par les lois de l'Etat de Delaware afin que la résolution produise ses effets ont été dûment effectuées.

#### *Deuxième résolution*

Les Associés décident que la Société adopte la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination de THE BARING MEXICO PRIVATE EQUITY INVESTMENT COMPANY, que la Société accepte la nationalité luxembourgeoise et qu'elle sera à compter de la date du présent acte, soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Troisième résolution*

Les Associés approuvent le bilan d'ouverture de la Société au 14 mars 2005, une copie duquel restera annexé au présent acte.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, les Associés décident de modifier et de reformuler entièrement les statuts de la Société de sorte à les rendre conformes aux dispositions légales régissant les sociétés à responsabilité limitée sous les lois du Luxembourg.

Les statuts de la Société reformulés auront la teneur suivante:

### STATUTS

#### **1<sup>er</sup>. Dénomination - Siège Social - Objet - Durée**

##### **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination**

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination THE BARING MEXICO PRIVATE EQUITY INVESTMENT COMPANY (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

##### **Art. 2. Siège social**

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'Associé unique ou de l'Assemblée Générale des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces

circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Objet social**

3.1. La Société a pour objet la prise et la détention de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales ou financières ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

### **Art. 4. Durée**

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs Associés.

## **II. Capital - Parts Sociales**

### **Art. 5. Capital**

5.1. Le capital social est fixé à vingt mille euros (EUR 20.000,-), représenté par cinq cent (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de quarante euros (EUR 40,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'Associé unique ou de l'Assemblée Générale des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

### **Art. 6. Parts sociales**

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre Associés et, en cas d'Associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'Associés, la cession de parts sociales à des non Associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en Assemblée Générale des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des Associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque Associé.

## **III. Gestion - Représentation**

### **Art. 7. Conseil de gérance**

7.1. La Société est gérée par un conseil de gérance composé de un ou plusieurs gérants A et un ou plusieurs gérants B nommés par résolution de l'Associé unique ou de l'Assemblée Générale des Associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement un/des Associé(s).

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

### **Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance**

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'Assemblée Générale des Associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, Associés ou non, par deux gérants de la Société.

### **Art. 9. Procédure**

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.



9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée, au moins un Gérant A inclus. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, au moins un Gérant A inclus. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

#### **Art. 10. Représentation**

La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature de son gérant unique ou, le cas échéant, par la signature conjointe de deux gérants dont un Gérant A ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

#### **Art. 11. Responsabilités des gérants**

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

#### **Art. 12. Gestion des affaires environnementales**

12.1. Dès que possible, le(s) gérant(s) devront:

(i) envoyer au moins deux (2) de leurs employés à une formation sponsorisée par IFC ou à une formation environnementale agréée;

(ii) établir et instaurer un Système de Gestion Environnementale satisfaisant IFC et assurer qu'un tel SGE reste d'application et sorte ses effets;

(iii) nommer, parmi les employés qui ont assisté à la formation stipulée sous (i) ci-dessus, (x) un cadre senior pour établir et superviser le SGE, et (y) un coordinateur environnemental pour effectuer des vérifications de Sociétés de Portefeuille concernant les Exigences Nationales et Locales, les Politiques IFC et les Directives sur l'Environnement, la Santé et la Sécurité, ou engager des consultants pour effectuer de telles vérifications;

(iv) avec célérité, (x) notifier aux Associés si les personnes visées sous (iii)(x) et (y) ci-dessus n'exécutent plus leurs obligations, (y) nommer de nouvelles personnes en leur remplacement, et (z) s'assurer que de telles nouvelles personnes assistent aux prochaines formations sponsorisées par IFC ou formations environnementales agréées;

(v) ne pas changer, modifier, ou rescinder le SGE sans l'approbation de l'IFC.

12.2. Aussi tôt que possible, et en tout cas dans les 90 jours après la clôture de chaque Année Fiscale de la Société, les gérant(s) de la Société présenteront aux Associés un Rapport de Performance Environnementale.

12.3. Le(s) gérant(s) utilisera/ont ses/leurs meilleurs effort(s) afin que les Sociétés de Portefeuille continuent (i) à respecter les Exigences Nationales et Locales, les Politiques IFC et les Directives sur l'Environnement, la Santé et la Sécurité, et (ii) à ne pas s'engager dans aucune Activité Interdite.

12.4. Le(s) gérant(s) utilisera/ont ses/leurs meilleurs effort(s) afin que les Sociétés de Portefeuille qui ne respectent pas les Exigences Nationales et Locales, les Politiques IFC et les Directives sur l'Environnement, la Santé et la Sécurité, ou qui sont catégorisées comme des Activités Interdites, le(s) gérant(s) utilisera/ont ses/leurs meilleurs effort(s) pour inciter une telle Société de Portefeuille à installer un Plan Correctif d'Action; et (ii) utiliser des efforts raisonnables pour disposer des investissements de la Société dans une telle Société de Portefeuille en des termes commerciaux raisonnables, en tenant compte de la liquidité, des limites du marché et des responsabilités fiduciaires, si une Société de Portefeuille n'établit pas de Plan Correctif d'Action tel que stipulé ci-dessus.

12.5. La Société remboursera l'IFC pour toute dépense raisonnable encourue par IFC en relation la procédure d'agrément de tous les Projets de Catégorie A.

### **IV. Assemblée Générale des Associés**

#### **Art. 13. Pouvoirs et droits de vote**

13.1. L'Associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'Assemblée Générale des Associés.

13.2. Chaque Associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

13.3. Tout Associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des Associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

#### **Art. 14. Forme - Quorum - Majorité**

14.1. Lorsque le nombre d'Associés n'excède pas vingt-cinq Associés, les décisions des Associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque Associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les Associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des Associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

14.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des Associés détenant plus de la moitié du capital social.

14.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

### **V. Dommagement des Associés**

#### **Art. 15. Indemnisation des Personnes Couvertes**

La Société indemnifiera et protégera, dans les limites autorisées par la Loi, toute Personne Couverte contre toute plainte, responsabilité et dépense de quelque nature que ce soit (Plaintes) relatives aux activités entreprises en rapport avec la Société, y compris, mais non limitativement, les sommes payées en exécution de jugements, de compromis ou d'amendes ou peines, et les frais d'avocat et les dépenses (tout montant couvert par l'article 15 des Statuts et toute dépense visée à l'article 16 des Statuts sont appelés Dommages) raisonnablement encourues en raison de la défense ou l'exécution de toute action, poursuite ou autre procédure (une Procédure), civile ou criminelle, devant une cours ou une entité administrative dans laquelle une telle Personne Couverte pourrait ou aurait pu être impliquée comme partie ou autrement, ou pourrait ou aurait pu être menacée en tant que Personne Couverte sur production d'une documentation raisonnable à la Société, à l'exception des cas où la Personne Couverte aura eu une Attitude Incapacitante ou aura commis une violation substantielle des présents Statuts. Le(s) gérant(s) pourront, de manière discrétionnaire, renoncer à leurs/ses droits sous la présente section V des Statuts.

#### **Art. 16. Dépenses, etc.**

Les dépenses encourues par la Personne Couverte en défense ou en règlement de toute Plainte pouvant bénéficier d'une indemnisation ci-dessus, peuvent être remboursées par la Société avant la fin de la disposition y référant sur réception d'un engagement pris par ou pour le compte de la Personne Couverte de rembourser un tel montant s'il est établi que la Personne Couverte n'a pas droit à l'indemnisation ci-dessus. Le droit de toute Personne Couverte à indemnisation tel que prévu ci-dessus sera cumulatif avec, et s'ajoutera à tout droit auquel la Personne Couverte pourrait prétendre en vertu d'une convention ou de la loi et s'étendra aux héritiers de la Personne Couverte, ou représentants légaux. Tout jugement à l'encontre de la Société et du/des gérant(s), en vertu duquel le(s) gérant a/ont droit à indemnisation, sera satisfait uniquement sur les actifs de la Société.

#### **Art. 18. Non Renonciation**

Aucune disposition de la présente Section V. des Statuts ne constituera une renonciation par un Associé à un droit qu'il pourrait avoir à l'encontre de toute partie en vertu des lois fédérales ou régionales en matières de valeurs mobilières.

### **VI. Comptes Annuels - Affectation des Bénéfices**

#### **Art. 19. Exercice social**

15.1. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

15.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

15.3. Tout Associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

#### **Art. 20. Affectation des bénéfices**

20.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

20.2. L'Assemblée Générale des Associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

### **VII. Dissolution - Liquidation**

#### **Art. 21. Dissolution - Liquidation**

21.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par résolution de l'Associé unique ou de l'Assemblée Générale des Associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) Associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

21.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'Associé unique, ou en cas de pluralité d'Associés, aux Associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

### **VIII. Définitions**

#### **Art. 22. Définitions**

Tels qu'utilisés dans le présent acte les termes suivants ont la signification suivante:

Activité Interdite signifiera une ou plusieurs des activités suivantes:

- \* Production ou activités impliquant des formes nocives ou exploitantes de Travail Forcé/Nocif des Enfants.
- \* Production ou commerce dans n'importe quel produit ou activité considérés illégaux en vertu des lois de pays d'accueil ou des règlements ou des conventions internationales.
- \* Production ou commerce dans les armes et les munitions, si une Société de Portefeuille est substantiellement impliquée dans de telles activités, c.-à-d. si l'activité n'est pas considérée comme accessoire aux opérations principales d'une telle Société de Portefeuille.
- \* Production ou commerce dans des boissons alcooliques (à l'exclusion de la bière et du vin) si une si une Société de Portefeuille est substantiellement impliquée dans de telles activités, c.-à-d. si l'activité n'est pas considérée comme accessoire aux opérations principales d'une telle Société de Portefeuille.
- \* Production ou commerce dans le tabac si une si une Société de Portefeuille est substantiellement impliquée dans de telles activités, c.-à-d. si l'activité n'est pas considérée comme accessoire aux opérations principales d'une telle Société de Portefeuille.
- \* Le jeu, les casinos et les entreprises équivalentes, si une Société de Portefeuille est substantiellement impliquée dans de telles activités, c.-à-d. si l'activité n'est pas considérée comme accessoire aux opérations principales d'une telle Société de Portefeuille.
- \* Commerce dans la faune ou les produits de faune réglementés par la Convention sur le commerce international des espèces en danger de la faune et de la flore sauvage.
- \* Production ou commerce de matériaux radioactifs (ceci ne s'applique pas à l'achat d'équipement médical, d'équipement de contrôle de qualité (mesure) et à tout équipement dans lequel IFC considère la source radioactive comme étant insignifiante et/ou protégée adéquatement).
- \* Production ou commerce ou utilisation de fibres d'amiante «unbonded» (ceci ne s'applique pas à l'achat et à l'utilisation de feuilles d'amiante ciment «bonded» où le contenu d'amiante est inférieur à 20%).
- \* «Commercial logging operations» ou achat d'équipements à utiliser dans la forêt tropicale primaire (interdits par la Politique de Sylviculture) (cf. IFC 4.36 OP, Sylviculture (en cours d'amendement)).
- \* Production ou commerce de produits contenant des PCBs.
- \* Production ou commerce de pharmaceutiques soumis à des éliminations ou interdictions internationales.
- \* Production ou commerce de pesticides/herbicides soumis à des éliminations internationales.
- \* Production ou commerce de Substances Epuisant l'Ozone soumis à des éliminations internationales.
- \* Pêche au filet dérivant en environnement marin en utilisant des filets dépassant 2.5 kilomètres de longueur.

Affilié signifiera, en relation avec toute Personne spécifiée, une Personne qui, directement ou indirectement, par un ou plusieurs intermédiaires, contrôle, est contrôlé par, ou est sous contrôle avec, la personne spécifiée, étant entendu que les Companies Portefeuille ne seront pas «Affiliés» du Conseiller en Investissement, le gérant ou la Société.

Attitude Incapacitante signifiera une attitude constituant une fraude, une intention frauduleuse, une négligence grave ou une négligence insouciant dans l'exercice des fonctions de la personne visée.

Autres pays latino-américains signifieront tous les pays latino-américains ou des Caraïbes qui sont des membres communs de la Société de Finance Internationale et de l'IIC.

Conseiller en Investissement signifiera les Associés de Baring Latin America, S.C., une Société mexicaine, ou toute personne y succédant.

Directives d'Investissement signifiera qu'une Société de Portefeuille devra généralement posséder plusieurs des caractéristiques suivantes:

- \* avoir une expérience satisfaisante du commerce rentable ou être raisonnablement capable d'être rentable dans l'exercice financier en cours;
- \* avoir ou s'engager à avoir une équipe de gestion expérimentée, compétente et énergique;
- \* avoir de fortes perspectives de croissance des revenus stables et au-dessus de la moyenne dans des marchés clairement identifiables;
- \* avoir une espérance raisonnable d'être capable d'exploiter les marchés internationaux à moins que la franchise par définition ne la limite à des régions géographiques spécifiques;
- \* posséder des dispositifs de propriété, concessionnaires, ou peu communs créant un avantage concurrentiel, un délai d'exécution ou des capacités autrement exceptionnelles pour la croissance;
- \* avoir l'engagement de la gestion afin de réaliser de la liquidité et une plus-value pour investisseurs et afficher un «prospective return» proportionné au risque courant; et
- \* avoir des ventes annuelles équivalant entre USD 3.000.000 et USD 50.000.000.

Directives sur l'Environnement, la Santé et la Sécurité signifieront les directives applicables à toute activité exercée par une entité, tel que prévu par le Guide de prévention et de réduction de pollution, et/ou les directives sectorielles spéciales et la Directive générale sur l'Environnement, telle que spécifiée par IFC.

Dommages auront la signification qui leur est donnée à l'article 15.1. des Statuts.

Exercice Fiscal signifiera l'exercice budgétaire de la Société, comme déterminé conformément à l'article 19.1. des Statuts.

Exigences Nationales et Locales signifieront les conditions environnementales, professionnelles, de salubrité et de sécurité du Mexique, ses provinces et autorités locales, en vigueur de temps en temps, ou celles des gouvernements nationaux et locaux d'Autres pays latino-américains, le cas échéant.

IFC signifiera la Société de Finance Internationale.

IIC signifiera la Société Inter-Américaine d'Investissement.

Investment Company Law signifiera la «Investment Company Law of 1940» américaine, telle que modifiée.

Investissement de Portefeuille signifiera n'importe quel investissement en dette initiale ou de «follow-on» ou en capitaux propres (ou dette avec des capitaux propres) (autre que des investissements provisoires) fait par la Société, qui, à la discrétion du/des gérant(s) au moment où il est fait, est cohérent par rapport aux objectifs d'investissement de la Société comme décrit dans les Directives d'investissement et est un investissement approprié pour la Société. Les termes «Investissement de Portefeuille» et «securities» d'une Société de Portefeuille comprendront des intérêts de participation aux Société de Portefeuille organisées en tant que «partnerships».

Investissement provisoire sera (a) du numéraire en dollars des Etats-Unis, (b) des obligations de, ou entièrement garanti quant au paiement opportun du capital et de l'intérêt par, les Etats-Unis d'Amérique et avec une date de maturité ne dépassant pas 90 jours à compter de la date d'achat par la Société, (c) des comptes portant intérêt et/ou des certificats de dépôt de toute banque des Etats-Unis, avec un capital et des excédents dépassant USD 200.000.000 et dont les titres de créance sont au moins évalués A par MOODY'S INVESTOR SERVICES, INC. et A2 par STANDARD AND POOR'S CORPORATION, (d) les contrats de rachat de toute banque des Etats-Unis, avec un capital et des excédents dépassant USD 200.000.000 et dont les titres de créance sont au moins évalués A par MOODY'S INVESTOR SERVICES, INC. et A2 par STANDARD AND POOR'S CORPORATION, et (e) une société d'investissement enregistrée qui estime se conformer à la règle 2a-7 de la loi sur les Sociétés d'Investissement.

PCBs signifieront les diphényles polychlorés - un groupe de produits chimiques fortement toxiques. PCBs sont susceptibles d'être trouvés dans des transformateurs électriques remplis de pétrole, les «capacitors» et les mécanismes datant de 1950-1985.

Personne signifiera n'importe quel individu, entité, société, association, société par action, trust ou organisation sans personnalité juridique.

Projet de Catégorie A signifiera tout projet qui, conformément aux procédures de vérification environnementale IFC, est susceptible d'avoir un impact environnemental négatif sensible, divers, et sans précédent, tel que:

- \* Grands barrages et réservoirs;
- \* Sylviculture (grande échelle);
- \* Industries agro-alimentaires (grande échelle);
- \* Usines industrielles (grande échelle);
- \* Nouveaux principaux domaines industriels;
- \* Nouveaux développements industriels de pétrole et de gaz, pipelines principaux inclus;
- \* Projets ferreux et non ferreux principaux;
- \* Grands Développements portuaires;
- \* Projets avec de grands composants de reclassement et tous projets ayant potentiellement un impact considérable sur les populations humaines;
- \* Projets affectant les populations indigènes ou tribales;
- \* Grands développements thermiques et d'énergie hydraulique;
- \* Projets comprenant la fabrication, l'utilisation ou la disposition des quantités significatives dans l'environnement de produits de contrôle des parasites;
- \* Manufacture, transport et utilisation de matières dangereuses et/ou toxiques;
- \* Opérations de disposition des déchets privés et dangereux;
- \* Projets qui causent des risques professionnels ou sanitaires sérieux; et
- \* Projets qui causent des préoccupations socio-économiques sérieuses.

Personnes Couvertes signifiera le Conseiller en Investissements, ses Affiliés respectifs, tout membre respectif, actionnaires, les personnes ayant le contrôle, les directeurs, Associés, employés ou agents ou leurs Affiliés, employés, agents ou directeurs respectifs.

Plaintes auront la signification qui leur est donnée à l'article 15.1. des Statuts.

Plan Correctif d'Action signifiera un remède ou un plan d'action corrective, y compris les détails d'un programme d'installation et les coûts, qui, suite à l'installation, permettront à une Société de Portefeuille de poursuivre ses activités en conformité avec les Politiques IFC et les Directives sur l'Environnement, la Santé et la Sécurité, et conformément aux Exigences Nationales et Locales.

Politiques de la IFC signifieront les politiques de IFC visant l'identification, l'évaluation et la réduction des impacts environnementaux et sociaux potentiels liés au développement de projets sponsorisés par IFC.

Procédure aura la signification qui lui est donnée à l'article 15.1. des Statuts.

Rapport de Performance Environnemental signifiera un rapport écrit, à préparer par le(s) gérant(s), évaluant la performance ambiante et professionnelle, de salubrité et de sécurité, des investissements de la Société pendant l'exercice budgétaire précédent sur base des conditions déterminées par les présents Statuts et du Système de Gestion Environnementale.

Substances épuisant l'Ozone (ODSs) signifieront les composés chimiques qui réagissent avec et épuisent l'ozone stratosphérique, et conduisent aux «trous d'ozone» largement annoncés. Les listes ODSs du protocole de Montréal et leur réduction cible et dates d'élimination.

Société aura la signification qui lui est donnée à l'article 1<sup>er</sup> des Statuts.

Système de Gestion Environnementale ou SGE signifiera la partie du système global de gestion de la Société se référant à l'environnement, la santé, la sécurité et les aspects sociaux et comprenant la structure organisationnelle, les responsabilités, les procédures et ressources pour (i) imposer des exigences à chaque Société de Portefeuille (soit avec effet immédiat, si un Plan Correctif d'action est utilisé, sur une période donnée) pour exercer ses activités en conformité avec les Politiques IFC et les Directives sur l'Environnement, la Santé et la Sécurité (le cas échéant), et autres politiques et standards environnementaux, le cas échéant, de la Société et de respecter les Exigences Nationales et Locales; et (ii) surveiller la performance environnementale et sociale des Sociétés de Portefeuille vis à vis des normes applicables.

Société de Portefeuille signifiera une entité dans laquelle un investissement de portefeuille est fait directement par la Société ou par le biais d'une ou plusieurs Sociétés de Portefeuille nouvelles ou déjà existantes.

Statuts auront la signification qui leur est donnée à l'article 1<sup>er</sup> des Statuts.

Travail Forcé signifie tout travail ou service, non volontairement exécuté, extrait d'un individu sous la menace, la force ou la contrainte.

Travail des Enfants signifie l'emploi d'enfants qui est économique, exploitant, ou est susceptible d'être dangereux, ou d'interférer avec l'éducation de l'enfant, ou d'être nocif à sa santé ou à son développement physique, mental, spirituel, moral, ou social.

#### *Cinquième résolution*

Les Associés décident de nommer comme gérants de la Société pour une durée illimitée:

\* BARING MEXICO (GP) LIMITED, prénommé, en tant que Gérant A;

\* Johan Dejans, né le 17 novembre 1966 à Aarschot (Belgique), résidant professionnellement à 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg comme Gérant B; et

\* LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège social à 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 79705, comme Gérant B.

#### *Sixième résolution*

Les Associés décident de fixer le siège social, l'établissement principal ainsi que le lieu de direction effective de la Société au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: G. Dusemon, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2005, vol. 23CS, fol. 97, case 4. – Reçu 25.936,76 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2005.

A. Schwachtgen.

(027860.3/230/855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

### **NORDEA 1, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2220 Findel, 672, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 31.442.

Notice is hereby given to the shareholders of NORDEA 1, SICAV that a

#### **FIRST EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of shareholders shall be held at the registered office of the Company, 672, rue de Neudorf, Findel, on 5 August 2005 at 14.00 local time, with the following agenda:

#### *Agenda:*

1. Amendment to Article 3 (Object) of the Statutes of the Company to read as follows:

«The object of the Company is to place the funds available to it in transferable securities and/or other liquid financial assets as mentioned in article 41 (1) of the law of December 20, 2002 regarding undertakings for collective investment as amended (hereafter referred to as the «Law») with the purpose of spreading investment risk and affording its shareholders the benefit of the management of the Company's Sub-funds. The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful to the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by Part I of the Law.»

2. Revision of the Statutes of the Company, and more particularly amendment to the Articles 5 (Capital), 7 (Restrictions), 8 (Meetings), 10 (Chairman), 12 (Powers), 15 (Delegation), 16 (Signatures), 17 (Redemption and Conversion of shares), 18 (Net Asset Value), 19 (Issuance of shares), 20 (Expenses), 23 (Dividends), 24 (Dissolution) and 26 (Applicable law).

3. The changes shall become effective as per 30 September 2005.

A copy of the Statutes as proposed to the extraordinary general meeting of shareholders is available at the registered office of the Company where each shareholder may consult them and request a copy thereof.

The above-mentioned decisions on the agenda of this first extraordinary general meeting shall require a quorum of 50% of the outstanding shares. Decisions shall be validly made at a majority of two thirds of the shares present or represented at the meeting and voting.

In case of lack of quorum at the first extraordinary general meeting, a second extraordinary general meeting will be convened so as to be held on 9 September 2005 at the same address and with the same agenda, at which decisions may be approved without quorum and at a majority of two thirds of the shares present or represented at the second extraordinary general meeting.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at the Meeting by proxy.

In order to vote at the extraordinary general meeting(s), shareholders may be present in person or represented by a duly appointed proxy. Shareholders who cannot attend the meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to the address of the Company to arrive not later than 29 July 2005. Proxy forms can be obtained from the registered office of the Company. The meetings will be conducted in the English language.

Luxembourg, 18 July 2005.

II (03398/755/38)

By order of the Board of Directors.

**LORY S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 56.010.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 4 août 2005 à 17.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (03412/696/14)

Le Conseil d'Administration.

**SEFIPAR S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 28.854.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra extraordinairement à l'adresse du siège social, le 4 août 2005 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2005.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (03426/534/14)

Le Conseil d'Administration.

**SALUX S.A., Société Anonyme Holding.**

Gesellschaftssitz: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
H. R. Luxemburg B 23.844.

Die Aktieninhaber sind hiermit eingeladen, der

**AUßERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

die am 4. August 2005 um 10.00 Uhr am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung, stattfindet, bezuwohnen:

*Tagesordnung:*

1. Geschäftsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Kommissars
2. Billigung des Jahresbeschlusses sowie der Ergebniszuweisung per 31. Dezember 2003 und 2004
3. Entlastung an Verwaltungsrat und Kommissar
4. Beschlussfassung über die mögliche Auflösung der Gesellschaft gemäss Artikel 100 des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Gesellschaften
5. Rücktritt aller Verwaltungsratsmitglieder sowie des Kommissars und Ernennung deren Nachfolger
6. Sonderentlastung an die Verwaltungsratsmitglieder sowie an den Kommissar für den Zeitraum vom 1. Januar 2005 an bis zum Datum dieser Generalversammlung
7. Verlegung des Gesellschaftssitzes
8. Verschiedenes.

II (03433/795/20)

Der Verwaltungsrat.

**SARASIN INVESTMENTFONDS, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.**

Gesellschaftssitz: L-1855 Luxemburg, 50, avenue J.F. Kennedy.  
H. R. Luxemburg B 40.633.

Die SARASIN INVESTMENTFONDS SICAV wird eine

**AUSSERORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG**

am 5. August 2005 um 10.00 Uhr am Hauptsitz der BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., 50, avenue J.F. Kennedy in Luxemburg durchführen.

Folgende Punkte stehen auf der Tagesordnung der ausserordentlichen Generalversammlung:

*Tagesordnung:*

1. Unterstellung der Gesellschaft unter Teil 1 des Luxemburger Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen (das «Gesetz von 2002»), sowie insbesondere folgende entsprechende Änderung von Artikel 3 der Statuten:  
«Der ausschließliche Gegenstand der Gesellschaft ist die Anlage in übertragbare Wertpapiere jeder Art und/oder in andere liquide Finanzanlagen im Sinne von Artikel 41 Absatz 1 des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen bzw. jede spätere Fassung desselben (das «2002 Gesetz»), mit dem Ziel der Risikostreuung und um den Anteilseignern das Ergebnis der Verwaltung des Anlagevermögens zukommen zu lassen. Die Gesellschaft kann jede Maßnahme treffen und alle Geschäfte durchführen, die sie zur Erfüllung und Entwicklung ihres Gesellschaftszwecks als nützlich erachtet und die durch das 2002 Gesetz zugelassen sind.»
2. Folgende weitere Änderungen der Statuten der Gesellschaft, um diese an das Gesetz von 2002 anzupassen:  
Änderungen von Artikel 2, Artikel 4 Absatz 1, Artikel 5 Absätze 1 und 5, Artikel 6 Absatz 10, Artikel 13 Absatz 1, Artikel 14 Absätze 3, 6 und 8, Artikel 17 letzter Absatz, Artikel 21 Absatz 2, zweiter Gedankenstrich und Artikel 27.
3. Annahme der neuen Statuten der Gesellschaft.
4. Inkrafttreten der neuen Statuten der Gesellschaft (Antrag: 29. September 2005).

Beschlüsse dieser ausserordentlichen Generalversammlung erfordern die Anwesenheit und/oder die Vertretung von mindestens der Hälfte des Gesellschaftskapitals sowie die Zustimmung von mindestens zwei Dritteln der anwesenden und vertretenen Stimmen. Sollte an der ausserordentlichen Generalversammlung das Quorum nicht erreicht werden, wird eine zweite ausserordentliche Generalversammlung auf den 12. September 2005 einberufen. Beschlüsse an dieser zweiten Versammlung werden mit einfacher Mehrheit der anwesenden und vertretenen Anteile gefasst.

Der Entwurf der abgeänderten und überarbeiteten Statuten kann am Sitz der Gesellschaft eingesehen werden. Eine Kopie kann ebenfalls am Sitz der Gesellschaft oder bei einer der untenstehenden Adressen kostenlos angefordert werden.

Beiliegendes Vollmachtsformular können Sie an eine der folgenden Adressen zurücksenden:

Luxemburg: BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., Investmentfondsabteilung, L-2951 Luxemburg

Schweiz: BANK SARASIN & CIE AG, GB SARASIN INVESTMENTFONDS, Elisabethenstrasse 62, CH-4002 Basel

Deutschland: SARASIN DEUTSCHLAND, GmbH, Friedrichstrasse 9, D-80801 München

II (03425/755/40)

*Der Verwaltungsrat.*

**COMPAGNIE DE DISTRIBUTION AFRICAINE (CDA), Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxemburg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxemburg B 99.819.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 5 août 2005 à 14.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxemburg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardiveté de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

II (03377/000/20)

*Le Conseil d'Administration.*

35808

**KOPLAST A.G., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 19.702.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 4 août 2005 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Acceptation de la démission de tous les Administrateurs et du Commissaire aux Comptes et nomination de leurs remplaçants
2. Décharge spéciale aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2005 à la date de la présente assemblée
3. Transfert du siège social
4. Divers.

II (03431/795/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**GLOBAL TELEPHONE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 78.577.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 4 août 2005 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003 et affectation du résultat.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Elections.
5. Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres ou les certificats de blocage cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

II (03445/000/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**CASTILLON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 13.523.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 12 août 2005 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 27 avril 2005 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (03363/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---